

n° 89

Ensemble pour l'égalité des droits et contre toutes les discriminations!

Logement des migrants

réalités, enjeux et bonnes pratiques







www.aefti.fr



Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés et leurs familles

16, rue de Valmy 93100 Montreuil Tel.: +33 (0)1 42 87 02 20 federation@aefti.fr

www.aefti.fr

Editoria



DIDAC'RESSOURCES CONTACT INTO AC - RES S OURCES . E H + 338 18712665

Sophie Etienne Directrice de la Fédération AEFTI

3,6 millions, c'est le nombre de non ou mal logés en France selon le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre. Depuis1971 l' AEFTI lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion, elle souhaite contribuer à donner les mêmes droits à tous, notamment grâce à la formation des migrants et de tous les publics en insertion (sociale-citoyenne, professionnelle et linguistique). Nous savons que nos publics sont souvent dans des situations précaires et les formateurs sont confrontés à des apprenants dont les seules préoccupations ne tournent pas exclusivement autour de la formation car comment peut-on apprendre lorsqu'on ne sait pas où dormir ? Le taux de pauvreté des personnes étrangères est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Comment faciliter leur accès à un habitat digne ? Quid des ghettos d'immigrés ? Et les professionnels de l'insertion dans tout ça ? Comment appréhendent-ils cette double difficulté face à un public en formation démuni, confronté à une crise du logement toujours plus préoccupante ou un public en demande de logement dont les besoins en formation se font jour ? Un grand nombre de questions restent posées en matière de droit au logement et d'insertion sociale : comment favoriser l'offre de logements accessibles pour les ménages défavorisés, mobiliser les outils fonciers et financiers favorisant la production de logements à des prix abordables, favoriser les mutations dans le logement social et soutenir la promotion de l'accession sociale. Comment identifier les demandes en habitat adapté des gens du voyage, des populations roms, des personnes âgées, ou encore pour des personnes en situation de handicap?

Dans ce numéro de notre revue Savoirs et Formation, pour leguel nous avons reçu le soutien de la Fondation Abbé Pierre, nous avons souhaité donner la parole à tous, qu'ils soient politiques, institutionnels, chercheurs, statisticiens, acteurs de l'insertion par le logement ou acteurs de la formation.

Nous remercions donc La Ministre du logement et de l'égalité des territoires : Cécile Duflot qui a bien voulu répondre à nos interrogations, Christophe Robert, de la Fondation Abbé Pierre, qui nous a donné le point de vue en tant que délégué général adjoint, Jean-Louis Pan Ke Shen, statisticien qui nous éclaire sur la situation actuelle, Marie-Claude Blanc Chaléard, Professeur d'histoire émérite de l'Université de Paris Ouest qui retrace l'histoire du logement des immigrés en France. Nous remercions

Directeur de publication Alaya Zaghloula

Directrice de la rédaction Sophie Etienne

Parution trimestrielle

Comité de rédaction Sophie Etienne - Catherine Godin

Denis Jean - Alaya Zaghloula Ont participé à ce numéro Véronica Agache Kader Atia

Marie-Claude Blanc-Chaléard Elise Buchiron Marie-Eva Charasson Nicolas Coursodon Cécile Duflot Sophie Etienne Tamara Ganev **Emmanuel Letourneux** Emmanuelle Outtier Jean-Louis Pan Ké Shon **Brigitte Poirier** Christophe Robert Elodie Waterkeyn

Jeu de l'oie Sébastien Boistel et Tone pour le RAVI

Fiches pédagogiques Anne Marie Daille Sophie Etienne (coordination) Kathia Marchand Perrine Michaudet Carine Peirera Martine Scanavino Cyril Tournier

Illustrations BALLOUHEY - BRITO - FATHY PICHON - PHIL

Crédits photos Fournies par les intervenants Gilbert Scotto Hortense Soichet

- 2 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 3 -

Relecture

Aurelle Canagne
Catherine Godin
Michelle Maoul
Jackie Seguin
Anne-Marie Taupin
Mathilde Amouroux

Maquette

Claudia Giacomantonio

Abonnement - Relations clients
Catherine Godin 01.42.87.02.20
France, prix au numéro : 5€
Etranger, prix au numéro : 8€
Abonnement France : 22€/an
Abonnement Etranger : 30€/an
(4 numéros de S&F
et 1 hors-série R&P)

Diffusion, promotion, publicité Fédération 01.42.87.02.20

Relation presse Alaya Zaghloula

Commission paritaire en cours ISSN: 0769-6094 Dépôt légal: à parution Date de création: 1985 Dépôt INPI: 11 juin 2004 Date de parution: trim. échu Imprimé U.E. par AGEOR 21-Dijon

Réalisé avec le soutien





Editorial (suite...)

également les acteurs de l'insertion par le logement (Kader Atia, Directeur de l'AMPIL, Marie-Eva Charenson, chargée de mission logement à l'Espace Solidarité Habitat Mission Ile de France -Fondation Abbé Pierre-, Emmanuel Letourneux, d'Ensemble Communications Participatives, Brigitte Poirier, Solidarités Nouvelles pour le Logement, Ch Laforgue, qui travaille auprès des populations roms) et les acteurs de la formation (Nicolas Coursodon, CADA Valence, Tamara Ganev, consultante en formation, Elodie Waterkeyn, coordinatrice pédagogique à l'INFREP, Véronica Agache, directrice de l'AEFTI Languedoc Roussillon) qui ont apporté leurs témoignages sur les situations qu'ils rencontrent sur le terrain.

Si les articles apportent leur éclairage, nous savons que les images ont un impact très important également sur notre appréhension d'une problématique. Nous remercions chaleureusement les dessinateurs de presse rencontrés au festival international de la caricature de l'Estaque et qui ont généreusement offert leurs dessins pour ce numéro, Ballouhey, Brito, Fathy, Phil et Pichon.

Nous remercions également Hortense Soichet qui nous a offert une photographie et notre ami, Gilbert Scotti, rencontré lors du Off des rencontres internationales de la photographie d'Arles (Exposition : « La voix des sans voix » au sein de la communauté Emmaüs organisée par la FAP). Il nous a gracieusement permis d'utiliser toutes les autres photographies de ce numéro.



Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs, elles n'expriment pas nécessairement la position du réseau AEFTI. La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation de la Fédération AEFTI.

Aborder la problématique du logement d'adultes migrants en situation de formation, projet de partenariat entre la fédération des AEFTI et la Fondation Abbé Pierre

Les publics migrants reçus en formation linguistique (alphabétisation, FLE, FLI), sont des personnes généralement en situation précaire, primo-arrivants, familles rejoignantes.

L'objectif de la formation dispensée par les AEFTI régionales est de permettre à ces personnes d'être autonomes, de connaitre leurs droits et de résoudre elles-mêmes leurs problèmes quotidiens. Lorsque les personnes rencontrent des difficultés à se loger, elles ne peuvent pas être attentives à leur formation.

D'un autre côté, les travailleurs sociaux et autres acteurs de l'insertion par le logement constatent que les personnes en situation précaire sont confrontées souvent à un problème de langue. Comment mettre en synergie les bonnes volontés et les compétences pour faire en sorte d'apporter une réponse ad hoc à des problèmes complexes ?

Ce numéro est le résultat d'une première collaboration entre les acteurs de la formation des migrants et ceux de l'insertion par le logement. Nous avons sollicité directement des élus, des institutions, des chercheurs et des associations.

Nous envisageons également de mettre en place des formations à destination des acteurs de l'insertion pour traiter avec eux des situations communicatives problématiques que peuvent rencontrer les personnes avec qui ils travaillent et, d'autre part, une formation à destination des formateurs, pour aborder avec eux la manière d'appréhender une formation spécifique pour les publics migrants rencontrant des difficultés liées au logement.

Nous espérons que ce numéro sensibilisera les décideurs autant que les acteurs sur ces questions et donnera des pistes de collaborations futures.





Contacts : AEFTI Fédération

16, rue de Valmy 93100 Montreuil Tel.: +33 (0)1 42 87 02 20 Fax: +33 (0)1 48 57 58 85 E-mail: federation@aefti.fr

-4 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 -5 -

les outils

Une gamme d'outils pour les formateurs réalisés par des formateurs



la boite à outils Label europeen des tanque pour l'écrit

est composée de modules correspondant aux situations rencontrées dans la vie quotidienne

VOLUME 1 • Organiser son apprentissage • Se présenter •

- Faire des courses Se loger S'orienter, se déplacer •
- Gérer sa vie dans un appartement •

VOLUME 2 • Utiliser les services publics • Prévenir guérir • • Se situer dans le temps •

COMMUNIOUER AU TRAVAIL • Ce module peut-être mis en oeuvre avec des publics sans expérience de travail salarié en France, car il s'appuie autantque possible sur des situations de la vie courante, ce qui permet de travailler sur un vocabulaire de base commun •

Nos outils sont destinés à des adultes migrants en parcours de formation linguistique, sociale, professionnelle

Is sont réalisés par un Groupe de Recherche-Action-Formation (GRAF) composé de formateurs, d'ingénieurs de formation et d'experts.

Leur travail répond à des situations formatives réelles et aux besoins d'apprenant(e)s hétérogènes, il se fonde sur leur expérience, l'analyse réflexive qu'ils portent sur leur action, la mise en commun de leurs compétences.









Cet outil permet l'émergence des compétences professionnelles



Destiné aux publics n'ayant pas ou ayant peu travaillé, il met en valeur leurs compétences transférables en milieu professionnel grâce à l'usage d'une banque d'images et à un cahier personnel

le droit en jeu

Un support de formation pour mieux connaitre le droit du travail



☐ 40 € Le Droit en Jeu

le logiciel **BORNEFACIL'**

Un logiciel pour se familiariser avec les bornes interactives du quotidien (simulation de situations probables et entrainement sur ordinateur).

□ 4 € 1 ou 2 volumes

☐ 3 € 3 ou 5 volumes

BON DE COMMANDE

A envoyer avec votre règlement à la Fédération AEFTI - 16 rue de Valmy - 93100 Montreuil - 01 42 87 02 20 Chèque à l'ordre de : Fédération AEFTI



Nom		Prénom	Organisme		
Adresse					
Code postal	Ville	Email :		@	
le commande	☐ 40 € Boîte à outil no	ur l'écrit - Volume 1	☐ 40 € Curricalhumvitae	Frais de nort :	

☐ 35 € BORNEFACIL' □ 15 € Communiquer au travail Etudiants: -20 % (joindre une copie de la carte d'étudiant)

☐ 25 € Boîte à outil pour l'écrit - Volume 2

Je joins un chèque de€ Date (obligatoire):

Signature (obligatoire):

BORNEFACIL':: Logiciel en ligne Pour toute commande de 2 outils AEFTI,

ACCÈS AU LOGICIEL OFFERT!



SOMMAIRE

BILLET D'HUMEUR **Albert Jacquard**

ACTU EN BREF La République enfin au chevet de ses immigrés âgés

INTERVIEWS

Cécile Duflot Ministre en charge du logement

Christophe Robert Délégué Général adjoint de la Fondation Abbé Pierre

ENQUÊTE

Discriminations au logement et ségrégation des immigrés

IL ÉTAIT UNE FOIS... Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle

ZOOM SUR... L'action des Associations

TOUR DES AEFTI Action de l'AEFTI de Perpignan auprès des gens du voyage





Ensemble pour l'égalité des droits contre toutes les discriminations!

Fédération A.E.F.T.I.

Fédération
des Associations
pour l'Enseignement
et la Formation
des Travailleurs Immigrés
et de leurs familles

16 rue de Valmy 93100 Montreuil Tél.: +33 (0)1 42 87 02 20 Fax: +33 (0)1 48 57 58 85 Federation@aefti.fr

www.aefti.fr

AEFTI Ile-de-France 231, rue de Belleville 75019 Paris

AEFTI Ardennes

6 bis, rue Alexandre 08000 Charlevile-Mézières

AEFTI Marne

48, rue Prieur de la Marne 51100 Reims

AEFTI Languedoc-Roussillon

18, Remparts Villeneuve 66000 Perpignan

AEFTI Auvergne

17, bld Louis Loucheur 63000 Clermont-Ferrand

AEFTI-EF Sâone-et-Loire

25, rue Mathieu 71000 Mâcon

AEFTI Nord-Picardie

1/5, Place d'Auvergne BP 60221 80002 Amiens cedex

ANCRAGES

42 bd d'Annam - Bât. 3 13016 Marseille

Revue Savoirs et Formation



Année 2012

- N° 86 Insertion : multiplicité des regards
- N° 85 Droit à la langue : rapport 2012
- N° 84 Bénévolat, professionnalisme et déontologie
- N° 83 Les nouveaux enjeux : compétences clés, Français Langue d'Intégration

Année 2011

- N° 82 Droit à la langue
- N° 81 La place de l'apprenant dans la formation
- N° 80 Genre et illettrisme : égalité, inégalités
- N° 79 Travail et formation



Année 2010

- N° 78 Apprendre et conscientiser
- N° 77 L'ingénierie de formation pour les publics adultes migrants
- N° 76 Apprentissage du français par les migrants
- N° 75 Les politiques européennes de formation linguistique pour les migrants 2ème partie

Année 2009

- N° 74 Les politiques européennes de formation linguistique pour les migrants –1ère partie
- N° 73 Le plurilinguisme est-il un facteur d'intégration?
- N° 72 Comprendre la discrimination pour mieux la combattre
- N° 71 Conjuguer théorie et pratique dans la lutte contre les discriminations

Année 2008

- N° 70 Le français professionnel
- N° 69 L'insertion des migrants par le l'éducation, la santé et le logement
- N° 68 Le dialogue interculturel : une nécessité pour mieux gérer la diversité
- N° 67 Alphabétisation et hétérogénéité du public

Revue Savoirs et Formation Recherches et Pratiques

- N° 1 Littéracie et alphabétisation des adultes : questions théoriques, andragogiques et didactiques
- N° 2 La formation à visée professionnelle d'adultes en insertion : champs, outils, expériences
- N° 3 Parcours de formation, d'intégration et d'insertion : la place de la compétence culturelle



ABONNEMENT & BON DE COMMANDE

Nom :	Prénom :	Profession:
Adresse :		
	Code Postal :	
Email :		
☐ Je souhaite m'abonner pour 1 an (-		
☐ Je souhaite recevoir les n° suivants	::	
	5 € x + 10 € x exemplaire(s	;) =

Avis!
Augmentation
du prix des revues
en janvier 2014

Chèque à l'ordre de : Fédération AEFTI

Bon de commande à envoyer à : AEFTI Fédération - 16, rue de Valmy 93100 Montreuil

Conformément à la loi informatique et Liberté n° 78-17 du 06/01/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification ou leur suppression en vous adressant à la Fédération AEFTI.

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Paris le 25 octobre 1971 - Puis à la Préfecture de Bobigny le 5 juillet 1988 sous le n° 1988-05915 SIRET : 306 616 830 000 56 – Code NAF 8899B – 11 93 03 791 93

BILLET D'HUMEUR

Albert Jacquard



« Il faut prendre conscience de l'apport d'autrui, d'autant plus riche que la déférence avec soi-même est plus grande » Albert Jacquard Extrait de Petite Philosophie à l'usage des non-philosophes

Ils sont rares les éclaireurs, ceux qui illuminent notre vie, ceux qui nous rendent intelligents et tolérants, Albert Jacquard était de ceux-là, lui qui m'a ouvert les yeux, en 1984 à Epinal, il y a un siècle, lui qui scientifiquement a su démontrer que toute forme de discrimination est une aberration. Lui qui fut de tous les combats et précisément de celui du logement pour tous.

Sophie E.

Conseils de lecture :

Éloge de la différence : la génétique et les hommes - Éditions du Seuil, 1978, 217 pages, 1981

Moi et les autres : initiation à la génétique - Éditions du Seuil, 1983, rééd. 2001- Éditions Points, 2009

L'Héritage de la liberté : de l'animalité à l'humanitude - Éditions du Seuil, 1986, 210 pages. Éditions Point, 1991

Tous différents, tous pareils - Éditions Nathan, 1991

Absolu, dialogue avec l'abbé Pierre - Éditions du Seuil, 1994

Paroles citoyennes (recueillies et présentées avec Alix Domergue, son épouse) - Albin Michel, 2001, 64 pages

Un monde sans prisons ? - Éditions du Seuil, 1993, 215 pages

Le Souci des pauvres. L'héritage de François d'Assise - Calmann-Lévy, 1996

Exigez ! Un désarmement nucléaire total avec Stéphane Hessel et l'Observatoire des armements - Stock, 2012

Sitographie

www.fondation-abbe-p;ierre.fr/ pdf/esh 2013 discriminations-acces~logement.pdf www.youtube.com/watch?\ v=DpzRONIa_RU&feature=youtube_gdata_player



Appel à contributions pour le n°90 de la revue d'interface des AEFTI : Savoirs et Formation

PENSER UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE OU PANSER L'INTÉGRATION ?

Ces dernières années, le tissu local et associatif a été fortement mis à mal, nombre d'associations de terrain ont dû fermer leurs portes. Les moyens en faveur de l'ouverture aux autres, du « vivre ensemble » ou plutôt du « vivre et faire avec » ont changé.

Doit-on encore parler « d'intégration », plaçant les uns dans une posture d'aidant, les autres dans une posture d'aidé ? Comment définir l'intégration ? Quels moyens existent ou sont à prévoir pour permettre d'avancer sur cette problématique ?

Cette thématique fait également l'objet de notre colloque annuel qui aura lieu le 29 novembre prochain au CRDP de Marseille, auquel vous êtes cordialement invités.

Vous pouvez proposer des témoignages, des articles de fond, des informations sur l'actualité juridique, institutionnelle ou professionnelle, vous pouvez proposer de présenter une action liée à la problématique, mais également des fiches pédagogiques pour notre livret.

Les contributeurs veilleront à produire des articles de 30 000 signes (espace compris) maximum. Ils joindront à leur article leur nom, fonction ainsi que leurs coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et si possible une ou plusieurs photos d'eux-mêmes et/ou photos d'illustration en format jpg.

Les contributions devront parvenir à la Fédération AEFTI au plus tard le 9 décembre 2013 par courriel : federation@aefti.fr & sophie.etienne-aefti.fd@orange.fr

Merci de préciser dans l'objet du message : Savoirs & Formation n°90

ACTU EN BREF

LA RÉPUBLIQUE ENFIN AU CHEVET DE SES IMMIGRÉS ÂGÉS ?

Paris. Mercredi 3 juillet. La mission d'information parlementaire sur les immigrés âgés remettait son rapport en présence de M. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale. Une première! (la fédération avait été sollicitée lors de la mission et avait répondu présente, elle était également présente lors de la remise du rapport) Retour sur quelques préconisations faites pour mieux accompagner les immigrés vieillissants.

De l'aveu du président de l'Assemblée nationale lui-même, les immigrés âgés et leur famille ont été « purement et simplement oubliés par les décideurs politiques ». Et c'est dans cette volonté de « rendre visibles ceux qui paraissent invisibles » que la mission d'information sur la question du vieillissement des migrants a vu le jour en novembre 2012. Durant plus de 6 mois, une centaine de personnes est passée au radar républicain des parlementaires : chercheurs, acteurs associatifs, gestionnaires de foyers de travailleurs, médecins, fonctionnaires... Soit. Mais qu'en ressort-il ?

1er constat : une précarité de fin de vie

Le montant moyen des pensions des retraités immigrés est de 700 euros quand il est de 1 000 euros pour les natifs. Et en ligne de front de cette précarité, il y a les femmes : 67% des bénéficiaires de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées pour individus sans ressources ou inférieures à 9 447,21 euros par an) sont de sexe féminin.

La santé n'est pas épargnée, une étude de l'Inserm a démontré l'existence d'une surmortalité élevée à Paris des étrangers entre 60 et 70 ans due, on imagine, à la pénibilité des conditions de travail de ces populations.

Coté logement, la crise du secteur touche en priorité les plus défavorisés. 37% seulement des immigrés

âgés originaires des pays tiers accèdent à la propriété contre 78% chez les personnes non-immigrées.

30 000 personnes migrantes âgées vivent en habitat privé indigne correspondant selon la définition juridique à « des locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ».

La mission s'est notamment déplacée en foyer à Gennevilliers et à Vaulx-en-Velin. Les parlementaires ont pu toucher du doigt le quotidien de ces 35 000 résidents de plus de 65 ans : solitude d'hommes « célibatairisés », chambres d'habitat de 7,5 mètres carrés, problèmes d'entretien et de suroccupation. Et l'Etat tarde à faire bouger les choses : moins de la moitié des 680 foyers recensés ont fait l'objet de la transformation en résidences sociales actée par le « Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants » de 1997. Il y a 16 ans.



Logement et droit au retour

Après le choc des chiffres, l'action. Quatre axes prioritaires ont été retenus. Les parlementaires veulent tout d'abord jouer sur la symbolique en misant sur la valorisation de la mémoire de l'histoire de l'immigration pour une meilleure intégration. Et cela passerait par la consolidation des crédits alloués à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, lieu de mémoire identifié ou encore par l'extension des prérogatives du Haut Conseil à l'intégration (HCI) qui assumerait des fonctions de recherche scientifique, de collecte et de diffusion de données statistiques pour une meilleure appréhension de l'immigration en France.

Deuxième axe, le logement. Les décideurs préconisent la systématisation de la transformation des foyers en résidences sociales. Mais en veillant à inclure des commodités pour les retraités et à maintenir des espaces collectifs nécessaires à la socialisation.

Troisième axe, l'accès aux droits. Et c'est peut-être le point sur lequel la mission propose le plus de faire bouger les lignes. Elle invite à faciliter les démarches administratives en accélérant, par exemple, les procédures de demande de naturalisation par les personnes de plus de 60 ans et résidant en France depuis 10 ans au moins. L'accès à la CMU-C et à l'assurance complémentaire santé devrait être facilité et le seuil de la condition de ressources ouvrant à ces droits relevé. Eviter les ruptures de droits lors du passage à la retraite en faisant notamment figurer l'accès des immigrés âgés aux droits comme une priorité dans les conventions d'objectifs et de gestion (COG).

Coté associatif, les parlementaires admettent l'expertise des associations et souhaitent sécuriser des partenariats entre celles-ci et les caisses de sécurité sociale. Ils incitent également l'inscription des subventions publiques à destination de ces associations dans un cadre pluriannuel, « afin que ces dernières puissent agir de façon pérenne » précise Alexis Bacheley, rapporteur de la mission.

Enfin, le meilleur pour la fin. La République semble enfin vouloir reconnaître le droit de tout immigré à la retraite de choisir librement son lieu de résidence. Et pour ce faire, l'arsenal juridique est en place, la loi DALO, mais le décret d'application des articles 58 et 59 stipulant la création d'une « aide à la réinsertion familiale et sociale des anciens migrants dans leur pays d'origine » (ARFS) tarde. L'idée étant, selon M. Bacheley, de « permettre à un étranger extracommunautaire, vivant seul, âgé de plus de 65 ans, résidant en France depuis quinze ans au moins et logeant dans un foyer de travailleurs migrants, de percevoir une aide sociale dans son pays d'origine s'il décide d'y résider ». Les conditions d'octroi semblent rigides. Mais c'est un début. L'important est de lever le doute de fraude qui pèse sur les migrants vivant dans l'aller-retour. La mission l'a bien compris.

Comme disait l'autre, là où il y a une volonté, il y a un chemin. Pourvu qu'il ne soit pas, encore une fois, semé d'embûches!

Emmanuelle Outtier

INTERVIEWS

LOGEMENT DES MIGRANTS

Questions de Sophie Etienne

Directrice Fédération AEFTI







Ministre en charge du logement

Dans la loi actuelle que vous présentez cet automne (ALUR) avez-vous prévu des dispositions ou des outils permettant de faire reculer les discriminations à l'attribution dans le logement social, à l'égard des populations étrangères (immigrés, réfugiés, primoarrivants) ?

La procédure d'attribution des logements sociaux est aujourd'hui trop souvent vécue comme peu lisible, voire même opaque. Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) comprend des dispositions concrètes pour la rendre plus transparente, plus simple et plus efficace. On pourra ainsi déposer sa demande en une seule fois, via un formulaire unique qui sera accessible également sur Internet. En plus de cette simplification, les demandeurs pourront bénéficier d'un accès à plus d'information sur les critères d'attribution, les différentes étapes par lesquelles leur dossier devra passer, la durée moyenne d'attente pour l'aboutissement des demandes sur leur territoire, etc. Par ailleurs, nous allons lancer à l'échelle de chaque territoire des expérimentations sur la méthode du « scoring », pour élaborer un outil d'aide à la décision qui sera fondé sur une hiérarchisation des demandes selon des critères partagés, objectivisés et connus. Voilà qui permettra à la fois une plus grande transparence et du même coup d'éviter les discriminations.

Comment pensez-vous favoriser la mixité sociale, ethnique et linguistique, enjeu sociétal en matière d'urbanisme comme en matière de logement pour permettre une meilleure intégration des étrangers et une meilleure acceptation de l'autre ? Ceci afin d'éviter les ghettos de pauvres, de riches, voire les ghettos ethniques.

La mixité au sein de la ville est essentielle et participe au bien vivre ensemble. La première loi que j'ai proposée au Parlement, et qui a été promulguée le 18 janvier 2013 dernier, traite de la mobilisation générale en faveur du logement social. L'une de ces principales dispositions consiste à relever de 20 à 25% l'objectif de construction du logement social par commune et multiplie par cinq les sanctions financières à l'encontre des villes qui ne respecteraient pas ce taux de logements sociaux. L'enjeu de cette loi, c'est l'engagement de l'État et des collectivités locales au service de la cohésion nationale, c'est une question de justice : il ne peut y avoir d'égalité territoriale sans mixité sociale.

Dans les organismes de formation, les publics primo-arrivants, immigrés, en situation de précarité, rencontrent des difficultés pour poursuivre ou simplement pour suivre les formations proposées compte tenu des problèmes de logement qu'ils rencontrent (absence de logement, sur-occupation manifeste, insalubrité ...). Comment le moment de la formation peut-il intégrer l'aide à la résolution des problèmes sociaux et de logement auxquels sont confrontées ces populations ? Quelles passerelles pensez-vous mettre en œuvre entre le monde de l'insertion sociale et celui de la formation ?

INTERVIEWS INTERVIEW

Quels sont les moyens qui pourraient être attribués à ce projet ?

Je partage le souci de rapprocher la question du logement des enjeux d'emploi et de formation professionnelle, et le Gouvernement a déjà engagé plusieurs mesures allant dans ce sens. Des actions de mise en cohérence entre offres d'emploi et offres de logement sont déjà mises en œuvre pour les jeunes en alternance dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. Dans le Pacte signé en juillet avec l'État, le mouvement HLM s'est spécifiquement engagé à travailler sur l'accès au parc social des jeunes, en particulier des jeunes en formation et en insertion professionnelle, et des personnes en mutation professionnelle. Et l'une des mesures phares du projet de loi Alur, l'élaboration du plan local d'urbanisme au niveau intercommunal, va permettre de mieux lier les constructions de logements et les bassins d'emploi dans les territoires.

Des communes entières, voire certains départements concentrent aujourd'hui les populations les plus précaires et les populations immigrées. Nous savons bien qu'une ville comme Neuilly dispose de moyens considérables relativement à Bobigny par exemple. Malgré les efforts des communes et départements, les moyens rentent très faibles dans les zones sinistrées au niveau économique. Ceci pose la question de la solidarité entre les collectivités pour prendre en compte les besoins des populations plus que la richesse de la commune. Que comptez-vous faire pour que les dotations publiques et la fiscalité locale puissent permettre plus de solidarité?

La mise en compétition des territoires de ces dernières années a entraîné une augmentation des inégalités. Depuis un an et demi, le Gouvernement agit concrètement pour réduire ces fractures, pour renforcer les territoires meurtris. C'est là tout le sens du ministère de l'Égalité des territoires, dont j'ai la charge, et qui est fondé sur la conviction profonde que chaque territoire recèle des qualités, des atouts et des initiatives à même de créer les conditions d'un développement durable et équilibré, et qu'il convient de les soutenir. La péréquation, qui permet de transférer des moyens là où sont les urgences et les besoins, est l'un des instruments les plus importants pour réparer les inégalités et recréer de la solidarité. Et les dotations de péréquation ont progressé en 2013. La nouvelle géographie prioritaire, élaborée par le ministre chargé de la Ville, François Lamy, va aussi permettre de mieux cibler les territoires qui

bénéficieront d'interventions au titre de la politique de la ville.

Quels sont selon vous les leviers pour lutter contre la crise du logement qui touche particulièrement les populations les plus pauvres dont une bonne part de personnes immigrées ?

En élaborant en janvier dernier un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Gouvernement s'est très fortement engagé en faveur de l'accompagnement des personnes les plus exclues vers le droit commun.

Le projet de loi Alur concrétise de nombreuses décisions. Il permettra une fois voté de sécuriser le parcours des locataires, d'anticiper les impayés pour mieux prévenir les expulsions locatives et de favoriser l'accès au logement des personnes les plus fragiles. Et dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2014, le Gouvernement travaille au développement d'une offre de logements « très sociale » avec un niveau de loyer et de charges très bas, afin de renforcer le soutien aux personnes qui aujourd'hui ont le plus de mal à se loger.



Vivre ensemble
Dessin Phil Umbdenstock pour l'Association Espoir à Colmar
www.phil-umbdenstock.com

L'ENCADREMENT DES LOYERS PROPOSÉ PAR LE **PROJET DE LOI ALUR** CONSTITUE UN VRAI CHANGEMENT DE POSTURE POLITIQUE VIS-À-VIS DU MARCHÉ

Questions de Emmanuelle Outtier

À

Christophe Robert
Délégué général adjoint
de la Fondation Abbé Pierre



La question du logement revient sur le devant de la scène avec la présentation à l'Assemblée Nationale du projet de loi de Cécile Duflot pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). Encadrement des prix des loyers, garantie universelle pour lutter contre les impayés et les expulsions locatives, pénalisation des marchands de sommeil, régulation des frais d'agence, ce nouvel opus législatif veut secouer les pratiques en matière de logement. Certains s'effraient de cet arsenal régulateur, d'autres boudent un projet de loi encore trop timoré. Rapide mise au point avec le délégué général adjoint de la Fondation Abbé Pierre, Christophe Robert.

Comment explique-t-on qu'en France, pays industrialisé, les chiffres du mal-logement - 3,6 millions de non ou mal logés en France selon le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre - soient aussi édifiants ?

La question du logement est complexe. Nous pouvons observer plusieurs facteurs. J'en retiendrai deux fondamentaux. Premier facteur : nous n'avons pas assez construit de logements ces 25 dernières années au regard des besoins nouveaux liés à la croissance démographique, aux séparations conjugales, à la prise d'autonomie des jeunes ou à l'immigration. De ce fait, nous avons accumulé un déficit chiffré à près d'un million de logements aujourd'hui. Ce déficit entraîne une concurrence forte et crée des déséquilibres profonds sur le marché. Ce sont les plus fragiles, ceux qui ont les ressources les plus basses, ceux qui ne peuvent pas apporter de garanties, qui sont alors les derniers servis.

Deuxième facteur, la hausse considérable du prix des logements, des loyers et des charges depuis

les années 2000. Lorsque nous évoquons la hausse des charges, nous pensons à l'augmentation du prix du fuel, de l'électricité et de l'eau par exemple qui viennent se surajouter à la hausse des prix générale. Pourtant parallèlement un phénomène de fragilisation des ressources des ménages se développe. Donc il y a une flambée considérable des coûts liés au logement et parallèlement une augmentation du nombre de personnes n'ayant plus d'emploi, en fin de droits Assedic, au RSA, en temps partiel subi, en contrat précaire, etc...

Résultat : nous nous retrouvons effectivement dans la situation de crise majeure que connait aujourd'hui la France.

Est-on dans une situation de crise inédite comme nous n'en avons jamais connue auparavant ?

Si nous comparons les conditions de logement en 1954, à l'époque de l'appel de l'abbé Pierre, il faut bien avouer qu'il y a une sensible amélioration d'un point de vue macro. Les personnes logées disposent d'une surface par habitant nettement plus importante qu'à l'époque par exemple. Toutefois, aujourd'hui encore, des gens vivent comme en 54 c'est-à-dire dans des bidonvilles, dans des baraquements, dans des campings, dans la rue...

Si on réduit la focale, le problème du logement s'est fortement accentué tout au long des années 2010. Le point marquant de cette évolution de la crise se situe au niveau de l'élargissement des publics concernés. Cela ne touche plus seulement les personnes en difficulté sociale mais également les catégories modestes ou les classes moyennes inférieures.

INTERVIEWS INTERVIEW

Les politiques se suivent et se ressemblent sans réussir à endiguer le mal-logement ?

Je ne dirai pas cela. Pour exemple, le quinquennat de Nicolas Sarkozy était marqué du sceau de la « France des propriétaires ». C'était le slogan. La propriété était vue comme étant la solution. Aujourd'hui, le gouvernement axe plus ses intentions sur le locatif social. Il a par exemple fait passer le taux obligatoire de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants d'ici 2025 de 20 à 25 %.

Le message politique change mais il est vrai que les alternances gauche-droite récentes n'ont pas eu la capacité d'enrayer ou même de freiner la crise du logement.

Le projet de loi ALUR, actuellement débattu au Parlement, annonce-t-il un changement dans l'appréhension des problématiques du logement ?

L'encadrement des prix des loyers proposé par la loi ALUR constitue en effet un vrai changement de posture politique vis-à-vis du marché. Les tenants du tout libéral nous disent depuis 15 ans que le marché s'auto-régule, sauf que les chiffres du mal-logement nous prouvent bien le contraire.

Il y a des choses très intéressantes dans ce projet de loi, dans le domaine de la pénalisation des marchands de sommeil, de la régulation, etc...

Le projet de loi va dans le bon sens donc. Pourtant, le Collectif des associations unies, dont fait partie la Fondation Abbé Pierre, a proposé une trentaine d'amendements au projet de Cécile Duflot. Cela veut-il dire que, malgré tout, le projet de loi ALUR ne va pas assez loin ?

Il reste de vrais enjeux à faire valoir. Lorsqu'on lit dans sa globalité le projet de loi, on constate que la priorité n'a pas été donnée aux plus fragiles, ce n'est pas une loi qui se concentre sur les situations d'urgence par exemple. Notamment en ce qui concerne les expulsions locatives, le projet initial était très faible. Il a depuis été amendé et il faut espérer qu'il sera encore renforcé lors des passages à venir au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Il y a bien la mise en place de la garantie universelle -garantie publique gérée par un organisme d'Etat qui viendrait se substituer aux loyers impayés, ndlr- mais elle ne sera effective qu'en 2016. Que faisons-nous en attendant pour les ménages actuellement menacés ?

Nous souhaitons également qu'un effort supplémentaire soit porté sur la domiciliation des personnes.



Le projet de loi ne prévoit pas la suppression de l'article L. 264-2 alinéa 3 du Code de l'action sociale et des familles excluant du droit à la domiciliation les personnes dépourvues de titre de séjour par exemple. Il empêche ainsi des personnes sans domicile fixe de faire valoir leurs droits pourtant reconnus par le législateur indépendamment de toute condition de régularité de séjour (notamment le droit au compte, le droit au mariage ou au PACS, le droit à la scolarisation des enfants, la délivrance d'un titre de séjour de plein droit etc.). Parmi les nombreux amendements, nous appelons le gouvernement à mettre en place un statut unique des dispositifs d'hébergement. Aujourd'hui la diversité des cadres juridiques des établissements et services de la veille sociale et de l'hébergement engendre un empilement et un cloisonnement de dispositifs qui remplissent pourtant des missions proches voire similaires. Elle conduit à « mettre les personnes dans des cases », au détriment d'une prise en charge personnalisée. Une réforme du secteur AHI (Accueil, hébergement, insertion) qui tendrait vers ce statut unique permettrait de garantir une prise en charge

Autre exemple : dans la lutte contre l'habitat indigne, le projet de loi prévoit de transférer une partie des compétences de l'Etat aux collectivités locales, nous appelons à la vigilance. Il ne faudrait pas que l'Etat se désengage de ces questions. Alors nous insistons bien sur le fait que la lutte contre l'habitat indigne doit être traitée par des collectivités engagées qui possèdent des moyens et des observatoires consacrés à cette question.

Nous souhaitons que le projet réforme structurellement le secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement vers et dans le logement. Faut-il davantage former ou sensibiliser sur ces questions de logement les professionnels du social, ceux qui sont en contact direct avec les populations les plus fragiles ?

A toutes les strates, il y a un changement à opérer pour repositionner le logement à sa juste valeur et en faire une priorité aussi importante que l'emploi par exemple. Vous avez rarement des élus, députés ou sénateurs qui se spécialisent sur ces questions.

Les problématiques du logement étant extrêmement complexes, cela pose évidemment la question de la formation. Il y a toute une réflexion à mener autour de la réforme du travail social sur ces questions du logement et de l'hébergement pour des prises en charge davantage personnalisées et cohérentes.

Que pensez-vous du cantonnement de certaines populations dans les zones dites sensibles ?

D'une manière générale, les populations immigrées sont surexposées au mal-logement. D'après les dernières enquêtes de l'Insee¹, pour un ménage immigré, le risque de vivre dans un logement de mauvaise qualité est 40% supérieur à celui d'un ménage non immigré, l'exposition au surpeuplement 5 fois plus importante... Plus souvent locataires du parc HLM, les personnes immigrées n'ont souvent pas d'autre choix que de se tourner vers les grands quartiers d'habitat social qui deviennent de véritables « territoires de relégation » pour les plus modestes, d'où il est ensuite très difficile de sortir (19% des populations immigrées vivent dans une Zone urbaine sensible, contre 4% des autres ménages résidant en France).

Cette situation de mise à l'écart sociale, on la retrouve chez les immigrés âgés qui se sont installés à leur arrivée en France dans des foyers peu confortables (situés bien souvent à la périphérie des villes) et où ils vieillissent aujourd'hui pour certains dans des conditions indignes. Là aussi, des efforts considérables restent à faire, pour combler notamment les retards importants du plan de traitement des FTM (qui prévoit la réhabilitation des foyers et leur transformation en résidences sociales). Un changement de cap majeur s'impose aujourd'hui, qui doit conduire à réinterroger nos politiques d'intégration dans leur ensemble.

Pouvez-vous nous donner votre point de vue sur une éventuelle discrimination au logement liée à la non-maitrise de la langue française et en conséquence à une méconnaissance des droits ?

Pour les ménages immigrés ou descendants d'immigrés, la discrimination est une réalité ressentie parfois très durement en ce qui concerne l'accès au logement. D'après les dernières enquêtes de l'Insee, les immigrés sont 2.5 fois plus exposés que les autres à un refus injuste de logement (à la location ou à l'achat). Les origines et la nationalité sont pointées comme le principal motif de discrimination (dans 70% des cas), et l'on sait que la non maîtrise de la langue française nourrit aussi parfois de puissantes dynamiques d'exclusion : pratiques discriminantes de bailleurs, mais aussi difficultés à faire valoir ses droits face à des démarches administratives lourdes et complexes. La situation des immigrés (et plus largement de l'ensemble des populations fragiles ou modestes) pose la question des moyens consacrés aujourd'hui à l'information et à l'accompagnement des ménages dans leur accès au logement.

CHRISTOPHE ROBERT

Délégué général adjoint de la Fondation Abbé Pierre au sein de laquelle il a notamment en charge, depuis 2007, la coordination du rapport annuel sur l'état du mal logement en France. Docteur en sociologie, il a auparavant exercé pendant 10 ans une activité de chercheur dans un bureau d'études à Paris dans les domaines de l'habitat, de la politique de la ville ainsi que sur les thèmes de l'exclusion et du développement culturel.

Il est également membre du Comité d'évaluation et de suivi de l'Anru (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), de la Commission nationale consultative des gens du voyage, de la Commission nationale Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), du Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable et de l'Observatoire Nationale de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES).

<u>Bibliographie</u>

- Didier Vanoni (2007). Logement et cohésion sociale: le mal logement au cœur des inégalités Ed. La Découverte, Coll. Alternatives sociales
- (2) Christophe Robert (2007). Eternels étrangers de l'intérieur les groupes tsiganes en France. Ed. Desclée de Brouwer

- 16 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013

ZOOM Europe

Housing First Europe, un programme pour lutter contre le sans-abrisme

Une expérimentation, Housing First, pour le relogement des sans-abri a été menée sous l'impulsion de la commission européenne entre août 2011 et juillet 2013. Le principe ? Garantir aux personnes sans-abri cumulant un ensemble de problématiques sociales complexes (troubles psychiques, addictions, parcours à la rue parfois très long, etc.) l'accès direct à un logement individuel et pérenne. La réussite de ce programme est notamment conditionnée par un accompagnement social et médical intensif.

Housing First fait le pari d'un accès immédiat à un logement privatif au détriment de la méthode « en escalier » actuellement en pratique qui conditionne l'octroi d'un habitat en fonction de l'atteinte de différents objectifs étalés dans, le temps (arrêt de la consommation d'alcool ou de drogues, responsabilisation...).

Le programme Housing First a été expérimenté en France sous le nom de « un chez soi d'abord » à Paris, Marseille, Toulouse et Lille.

Emmanuelle Outtier

S&F - Savoirs & Formation

Recherches & Pratiques



N°1 Littéracie et alphabétisation des adultes :

Questions théoriques, andragogiques et didactiques

N°2 La formation à visée professionnelle d'adultes en insertion : Champs, outils, expériences

N°3 Parcours de formation d'intégration et d'insertion :

La place de la compétence culturelle



BON DE COMMANDE

A envoyer avec votre règlement à la Fédération AEFTI - 16 rue de Valmy - 93100 Montreuil Chèque à l'ordre de : Fédération AEFTI



- 1					
Nom		Prénom			
Adresse					
Code postal		VilleEmail :		@	
Je commande					exemplaire(s)
		N°2 La formation à visée professionnelle d'adultes e			•
FRAIS DE PORT Offerts!	Ш	N°3 Parcours de formation d'intégration et d'insertion		en	exemplaire(s)
Ollerto		Total: 10 € x exemplaire(s) =	.€		
Date (obligatoire) :	ساك	Signature (obligatoire) :			

Date (obligatoire): Signature (obligatoire): Cachet de l'organisme (obligatoire pour les organismes):

Renseignements: 01 42 87 02 20 ou www.aefti.fr



ENQUÊTE

DISCRIMINATIONS AU LOGEMENT ET SÉGRÉGATION DES IMMIGRÉS



Jean-Louis Pan Ké Shon Chercheur associé au Laboratoire de sociologie quantitative du Crest

Avant toute chose, il est nécessaire de préciser les termes de discrimination et de ségrégation qui sont parfois abusivement confondus. Selon la loi française, il faut entendre par discrimination directe « la situation dans laquelle, sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable » (loi française d'adaptation au droit communautaire n° 2008-496). La discrimination indirecte repose quant à elle sur « une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner [...] un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes » (ibid.). Le terme ségrégation vient du latin segregare qui signifie littéralement « séparer du troupeau », mettre à l'écart. Il s'accompagne de l'idée implicite de traitement inégalitaire et pénalisant. A cause de la difficulté à s'assurer de l'intentionnalité, la ségrégation se définit plus souvent dans la littérature scientifique comme la concentration de populations défavorisées en des lieux circonscrits. Cette définition très large ne retient donc pas l'idée commune d'une volonté de mise à l'écart, mais du constat observé de la concentration de populations. Ces populations sont le plus souvent examinées sur des critères de classe, d'origine ethnique ou nationale.

La ségrégation spatiale n'est qu'une projection imparfaite dans l'espace des inégalités sociales et ethniques. L'appariement tendanciel des revenus et des loyers des habitants est contrarié par divers phénomènes. Ce qui explique qu'en général les quartiers sont loin d'être homogènes : les immigrés sont mélangés à la population native et tous ne sont pas également pauvres ou riches dans un même quartier. Les immigrés possèdent en moyenne des caractéristiques sociales vis-à-vis de l'emploi qui sont souvent moins favorables que celles des natifs (moins diplômés, moindre maitrise de la langue du pays d'accueil, parfois une faible incorporation des habitus urbains). En outre, ils ont une moins longue durée d'accumulation de patrimoine, notamment immobilier, et conséquemment ne peuvent s'attendre à occuper les mêmes espaces.

ENQUÊTE ENQUÊT

La ségrégation des migrants ne répond donc pas seulement à l'appariement loyers/revenus. D'autres phénomènes interfèrent encore, jouant sur la concentration ou la fluidification des migrants dans les quartiers :

- Période économique faste ou tourmentée conditionnant les taux d'emploi et le partage des revenus,
- Période historique et politique du logement envers les migrants (par exemple les bidonvilles occupés par les immigrés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale jusque dans les années 1960, les foyers de travailleurs étrangers, l'ouverture des logements sociaux aux migrants à partir des années 1970, etc.)
- Efforts variables des politiques nationales et locales d'intégration de l'immigration, politiques de peuplement des acteurs locaux, etc
- Besoin en emplois peu qualifiés non seulement du pays mais de la ville d'accueil
- Morphologie du parc de logements sociaux (étendue, gamme sociale, concentration ou dispersion géographique)
- Mobilités résidentielles à l'observation souvent ascendantes
- Solde démographique (naissances-décès) de chaque groupe de migrants
- Discriminations au logement et à l'emploi
- Les « stocks » d'immigrés contribuent à leur diffusion et les flux à leur concentration spatiale. De fait, les migrants issus des flux récents possèdent une durée d'installation et d'acclimatation à la société d'accueil plus limitée que les plus anciens, ce qui se traduit par leur plus forte concentration.

Il y a donc de multiples éléments, dont certains dotés d'une lourde inertie, qui entrent en concurrence et qui jouent contradictoirement ou de façon combinée dans les modèles d'agrégation des migrants. Tenter alors de réduire le phénomène ségrégatif à un modèle théorique unique et englobant, comme par exemple le cadre analytique des types d'États-providence d'Esping-Andersen revient à le schématiser exagérément. Réduire la ségrégation des immigrés à la seule discrimination au logement est aussi une erreur, même si ces discriminations existent bien comme nous allons le voir. La ségrégation ne peut constituer une carte socio-spatiale aisément lisible des inégalités sociales et des discriminations ethniques à cause du brouillage induit par les tensions contradictoires entre ces différentes forces.

Discrimination des immigrés en logements sociaux

Il est maintenant bien connu qu'historiquement le début du processus ségrégatif des immigrés est intervenu au cours des années 1970 aux périphéries des métropoles françaises. Les grands ensembles HLM se sont vidés des classes moyennes françaises, en pleine période d'accession à la propriété favorisée par les diverses politiques incitatives de l'État, au bénéfice des immigrés. A ce moment, les bailleurs sociaux furent ravis de trouver de nouveaux locataires et ces logements constituaient également un argument décisif vis-à-vis de travailleurs courtisés par une part des employeurs en mal de main-d'œuvre. La croissance des immigrés en HLM provient de la convergence de trois évolutions :

- Économique : le ralentissement de l'activité après le 1^{er} choc pétrolier de 1973 et les mutations de l'emploi moins gourmand en main-d'œuvre non qualifiée avec la poursuite de la baisse du secteur de l'agriculture et l'amorce du déclin du secteur industriel au profit du tertiaire.
- Démographique et sociale : on assiste à la progression des parts de migrants dans la population de la France, populations souvent dotées de familles nombreuses et donc à la recherche de logements plus grands. De fait, la position socioprofessionnelle souvent plus modeste des immigrés, parfois l'envoi d'argent à la famille dans le pays d'origine les conduisent naturellement à rechercher des loyers qui grèvent le moins possible leurs modestes revenus. Le loyer est un poste de plus en plus important de dépenses des ménages et les HLM offrent un rapport qualité/prix attractif, particulièrement pour les habitants situés au bas de l'échelle sociale. Par ailleurs, les procédures d'attribution sont davantage « désincarnées » dans la demande d'un logement dans le parc public et les immigrés s'exposent donc moins aux expériences vexatoires que dans le parc privé. En outre, l'accession à la propriété des classes populaires natives au cours des années 1970 les ont conduits à délaisser les HLM au profit du pavillon, ce qui a amené les bailleurs sociaux à ouvrir les portes de ces logements aux migrants.
- **Urbaine** par l'attractivité continue et forte des villes des populations natives et plus encore des populations immigrées.

ensembles de logements sociaux conduit par là même à la concentration des immigrés par le simple appariement des loyers et de locataires modestes. Cette première concentration s'effectue alors en dehors même des processus discriminatifs. A cet appariement s'ajoute alors des phénomènes de discrimination par certains bailleurs sociaux qui regroupent les immigrés dans la partie la moins désirable de leur parc de logements (Masclet, 2005 ; Tanter et Toubon, 1999). Ainsi, dans l'étude monographique portant sur Gennevilliers, Olivier Masclet rapporte que certains bailleurs sociaux « sacrifiaient » les secteurs les moins attractifs de leur parc de logements uniquement peuplés d'immigrés non européens. Ce segment du parc social « sacrifié » est souvent éloigné des centres urbains, des lieux d'activité, mal desservi par les transports publics, et réservé principalement aux Africains, Maghrébins et aux Turcs (Masclet, 2005). De leur côté Tanter et Toubon relevaient que « les politiques de peuplement telles qu'elles ont été définies, qui relativisent le rôle (voire la vocation) du logement social en fonction des configurations sociales, ont aggravé la spécialisation ethnique des espaces qu'elles étaient supposées combattre. En délégitimant les familles immigrées là où elles étaient accueillies, ces pratiques ont contribué à faire qu'elles ne soient pas accueillies ailleurs, notamment dans le parc social neuf à la localisation peu ou moins périphérique et à renforcer ainsi leur concentration dans les lieux stigmatisés. (1999, p. 83). Ces logements sont parfois peuplés par origine nationale unique (Beaud et Masclet, 2006) produisant de la sorte une ségrégation « ethno-raciale » au niveau de l'immeuble. Il faut noter à cette occasion que la ségrégation est la plupart du temps étudiée au niveau des villes ou des guartiers urbains mais jamais au niveau des immeubles et certains chercheurs constatent que la ségrégation s'opère davantage à ce niveau, voire sur certains segments de rue.

Comme il a été souligné, l'existence de grands-

Certains offices départementaux d'HLM utilisent à des fins directement politiques leur pouvoir d'intervention sur la composition sociale des quartiers en sélectionnant les ménages, ou en jouant sur les investissements et l'entretien du bâti. De fait, Marco Oberti relève que « un bon nombre d'indices semblent indiquer que la logique consiste parfois à loger ou reloger les familles « en difficulté » dans les communes politiquement opposées à la formation politique dominante dans l'office départemental et

au Conseil Général. [...] Ces quartiers deviennent alors des lieux de relégation des populations « indésirables » des autres communes en mesure d'intervenir et de négocier directement auprès de l'office départemental, c'est à dire intégrées dans les « bons » réseaux politiques (Ibid.).

Dans la partie plus enviable, les bailleurs sociaux mettent en avant « l'injonction paradoxale » de l'État à loger les personnes modestes en HLM (le droit au logement) et de préserver la mixité sociale (cette dernière expression étant souvent employée pour mixité ethnique, voire constitue le retour, sous une forme euphémisée, du seuil de tolérance aux étrangers). Il semble donc que le concept de mixité puisse servir à justifier l'éviction d'une partie des immigrés des segments d'HLM les plus enviables et leur redirection dans le reste du parc davantage dévalorisé. Toutefois, ces arguments de l'injonction paradoxale et celui de préservation de la mixité ethnique masquent un parti pris car « la prise en compte de l'origine - réelle ou supposée des ménages est illégale, même lorsqu'il s'agit de promouvoir la mixité sociale » (Centre d'Analyse stratégique, 2011).

Concentration des migrants en logements sociaux

La discrimination directe, indirecte ou systémique au logement ne suffit pourtant pas à écarter les immigrés des HLM. En 2007, la moitié des Maghrébins comme des autres Africains résidaient en HLM dans les agglomérations supérieures à 50 000 habitants contre 1/5e des natifs et 1/3 pour les immigrés pris dans leur ensemble (Tableau 1). Dans le détail, ce sont les Algériens qui privilégient davantage la résidence en HLM. Ils y logent à près de 52 %, suivis à 48 % par les Marocains, à 41 % par les Tunisiens, et à 39 % par les Turcs . La progression de leurs parts en HLM a été continue depuis 1982 et depuis le début des années 1970 où une circulaire a facilité leur accès à ces logements réservés auparavant aux seuls natifs. Quant aux proportions d'immigrés Portugais en logements sociaux, elles décroissent notablement depuis les années 1980 au point que les Espagnols et les Italiens y sont maintenant en moindre part que les natifs.

- 22 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 23 -

ENQUÊTE ENQUÊT

TABLEAU 1

Part des immigrés et des natifs en HLM dans les quartiers en %

	1982	1990	1999	2007
Maghreb	34,5	40,0	49,7	48,5
Algérie	34,9	43,0	52,5	51,6
Maroc	38,5	43,7	50,7	48,0
Tunisie	27,1	31,2	40,4	40,6
Afrique subsaharienne	24,6	30,9	46,2	47,4
Asie	29,8	28,8	31,2	26,5
Asie Orientale	33,9	29,9	27,8	21,2
Asie du Moyen-Orient	26,2	27,8	35,7	33,0
Turquie	37,4	39,2	44,4	38,6
Europe	18,9	19,0	19,2	17,0
Europe latine	21,3	21,3	20,6	17,8
Espagne	22,1	21,9	21,4	18,8
Portugal	27,1	26,6	24,4	20,4
Italie	13,6	13,4	13,7	12,6
Autre Europe	12,5	13,3	16,3	15,7
Autre nationalité	13,6	15,0	19,9	19,0
Natifs	20,2	20,5	22,8	20,8
Immigrés	25,2	28,2	34,0	33,3

Champ: Populations des agglomérations urbaines supérieures ou égales à 50 000 habitants.

Source: Recensements de la population.

La concentration de logements HLM dans un quartier indique aussi la plus grande concentration de personnes dépendantes du logement social et donc de populations modestes, voire pauvres. Il peut se rencontrer des exceptions mais globalement plus le quartier est composé de logements sociaux et plus il possède de risques d'être pauvre et concentré en populations immigrées. Alors que la population native vit à près de 51 % dans les quartiers (d'environ 2 500 habitants) constitués au maximum de 2,7 % d'HLM, à l'inverse 51 % des Africains et des Maghrébins résident dans les quartiers où sont concentrés au minimum 24,7 % de logements sociaux (Tableau 2). Soit un taux d'HLM dans ce type de quartier qui est 9 fois plus élevé que celui où résident principalement les natifs. En outre, 72 % des immigrés locataires en HLM déclarent vivre dans un quartier dont au moins la moitié des habitants est d'origine immigrée. Il est visible qu'en proportions les Africains et les Maghrébins ne résident tendanciellement pas dans le même parc HLM que la majorité de la population native car le plus grand nombre de logements sociaux signifie le plus souvent des cités HLM ou équivalent. Quant aux descendants de migrants, ils sont là encore moins concentrés que leurs parents mais surreprésentés par rapport aux natifs.

TABLEAU 2

Peuplement des quartiers selon le taux d'HLM en %

Déciles des taux de HLM	Population native	Africain Maghrébin	Africain Maghrébin	DOM et descendant	Autres pays	Descendant autres pays	Ensemble
1 ^{er} au 6 ^e	50,8	19,5	25,0	30,3	38,3	45,4	46,9
7 ^e	15,2	10,4	10,7	12,1	13,3	15,3	14,6
8 ^e	18,1	19,1	20,4	19,2	19,5	20,9	18,5
9 ^e	16,0	51,0	43,8	38,4	28,8	18,5	20,0
Part	77,5	4,8	3,9	1,6	6,2	6,1	100

Champ: France Métropolitaine. Individus de 18 à 50 ans qui ne vivent plus chez leurs parents.

Source : Enquête Trajectoire et Origine, INED-INSEE, 2008, calculs de l'auteur.

Lecture : Dans les quartiers aux 10 % des taux de logements HLM les plus élevés, 16 % de la

population native y résident contre 51 % des Africains et Maghrébins.

Selon les données du recensement 2007, la moitié des immigrés d'Afrique et du Maghreb vivent dans des quartiers où les logements sociaux constituent entre 10 % et environ 68 % de la totalité des logements. Pour les natifs, ces valeurs sont environ 3 % à 31 %. Les migrants en logements sociaux vivent donc en moyenne bien plus souvent que les natifs dans des quartiers où les HLM sont eux-mêmes concentrés. Cette concentration d'HLM et de locataires immigrés contribue donc à une concentration sélective des migrants dans des espaces spécialisés dans l'accueil de populations modestes. Cela nourrit donc mécaniquement la ségrégation et notamment dans les communes aux proportions élevées d'HLM. L'importance des HLM pour les immigrés rapprochée d'un taux de mobilité résidentiel dépassant les 10 % en France montre l'inertie importante ou le puissant levier que le parc social constitue dans la déségrégation de ces populations et plus largement dans la déségrégation sociale.

Il reste que le nombre de logements dans un quartier ne s'accroît pas à la mesure des flux migratoires. Ce serait même l'inverse car d'une part le parc de logements sociaux n'a pas été maintenu proportionnellement à l'augmentation de la population en France dans la période récente (notamment les programmes de logements pour les plus modestes) et d'autre part les politiques de « renouvellement urbain » se sont répandues en Europe et l'une des mesures phares a abouti à la réduction effective du parc de logements sociaux dans les quartiers défavorisés. En dehors de ces éléments, il y a une limite physique à la densification des quartiers et la progression des effectifs de migrants conduit mécaniquement à la recherche et à la diffusion à d'autres secteurs.

- 24 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 25 -

ENQUÊTE ENQUÊTE

Logements privés et discrimination

Les études s'attachant à mettre au jour les discriminations ethniques dans le parc privé de logements sont rares. Celle produite par l'équipe de Combes, Schmutz et Trannoy (2012) est particulièrement novatrice. Leur travail a pour grand mérite de démontrer empiriquement à partir des données de l'enquête nationale Logement et de procédures économétriques sophistiquées qu'il y a effectivement une discrimination au logement spécifiquement envers les Non-européens. Leur modèle statistique indique que les propriétaires qui possèdent plusieurs appartements dans le même immeuble discriminent plus souvent les demandeurs non-européens que ceux qui ne possèdent qu'un seul appartement. Selon cette étude, les propriétaires d'un seul logement se soucient uniquement de l'impact de leur décision de location sur leur capacité à louer à nouveau le même appartement à l'avenir, tandis que les multi-propriétaires se soucient aussi de l'impact de leur décision sur leur capacité simultanée à louer leurs autres appartements dans le même secteur. C'est une explication de leurs résultats mais d'autres interprétations sont possibles comme celle plus triviale d'une discrimination à cause de stéréotypes « raciaux » envers des populations considérées à la fois à risques (paiement des loyers, dégradations du logement, problèmes de voisinage) et aussi de la dévalorisation de leur patrimoine.

Précisément, ces auteurs montrent que la densité de propriétaires privés au niveau local est liée à la probabilité pour les Non-Européens de vivre dans le logement public, tandis que ce n'est pas le cas d'autres groupes ethniques. L'accès au logement privé dans ces zones leur est donc plus difficile avec pour conséquence une plus grande concentration dans le parc public de ces territoires. La discrimination au logement privé modifie les choix résidentiels par deux effets. Si certains locataires d'HLM ne peuvent accéder à l'ensemble du marché privé du logement, alors ils auront besoin de plus de temps pour obtenir un autre logement, et ils resteront conséquemment plus longuement en HLM. Les auteurs appellent ce phénomène « l'effet d'amortisseur ». L'« effet de découragement » vient de la dissuasion de certains locataires d'HLM de tenter leur chance dans le parc privé. Il est perceptible que ces deux effets se combinent pour concentrer les Non-européens dans

certains bâtiments, voire certains quartiers. Cette combinaison n'est malheureusement pas quantifiée parce que probablement très difficilement quantifiable si ce n'est impossible.

La discrimination au logement ressentie par les immigrés

Les rapports successifs de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) de 2005 à 2009 évaluent les réclamations pour toutes les discriminations. Celles dues aux origines des plaignants s'élèvent à environ 30 %, 20 % en raison du handicap, 6 % pour le sexe ou l'âge, le reste des motifs allant en s'amenuisant (Halde, 2009). Parmi les plaintes adressées à la Halde, 6 % concernent les discriminations au logement. Ce dernier chiffre, relativement modeste, est toutefois à considérer avec discernement car les discriminations qui parviennent jusqu'à la Halde sont celles qui sont jugées suffisamment injustes ou graves pour motiver un résident à entamer une procédure administrative, toujours difficile, coûteuse en temps et en tension nerveuse. En outre, jusqu'en 2009 les plaintes devaient être adressées par écrit, ce qui limitait l'accès de certains publics en difficulté avec l'écrit et le français. Enfin et surtout, la discrimination au logement est particulièrement difficile à prouver et par là décourage l'expression des griefs. Toutes ces raisons concourent à réduire le niveau des plaintes pour discrimination au logement reçues par la Halde et celles-ci sont donc par nature minorées.

Si la discrimination objective ne peut être repérée statistiquement par un questionnaire d'enquête auprès des ménages, la discrimination ressentie s'y prête plus volontiers. La discrimination repérée dans l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) est celle perçue par les enquêtés au cours de leurs recherches de logement : accès à la propriété, location dans le parc privé ou social en raison de leur sexe, de leur handicap, de leur âge, de leur apparence vestimentaire et autres raisons. C'est donc uniquement de discriminations directes dont il est question ici et de discriminations perçues. L'indicateur utilisé est construit en deux temps. Il repère les réponses affirmatives à la question : « Au cours des cinq dernières années, est-il arrivé qu'on vous refuse sans raison valable un logement, à la location ou à l'achat ? ».

Puis parmi la liste des différentes raisons de discriminations, sexe, handicap, couleur de peau, origine ou nationalité, façon de s'habiller, âge et autres, l'indicateur se limite ensuite plus étroitement aux personnes qui ont eu le sentiment d'avoir été discriminées dans l'accès au logement en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ou de leur nationalité. De façon contre-intuitive, cet indicateur tend à minimiser les discriminations ressenties, au moins celles des Africains subsahariens et des Maghrébins ainsi que de leurs descendants. Par nature cet indicateur ne tient donc pas compte des discriminations indirectes, ni des discriminations masquées (par exemple refus d'un logement en avançant des motivations fallacieuses) dont l'enquêté ne peut alors avoir, soit conscience, soit pleine certitude. Mais il a pour grand mérite de quantifier la perception des discriminés dans l'accès au logement et de fournir ainsi un élément d'appréciation des rapports entretenus entre immigrés et le reste de la société française. Enfin, si on ne peut écarter a priori des réactions victimaires, il ne semble pas que cela soit effectif (Encadré).

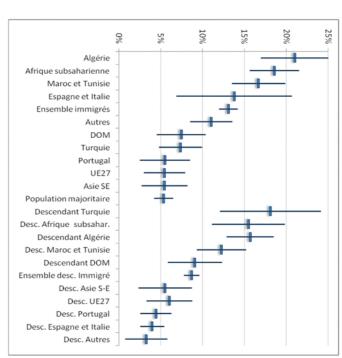
Le niveau de la discrimination au logement, tous motifs confondus, demeure relativement limité puisqu'il concerne environ 13 % des immigrés et 9 % de leurs enfants (Graphique 1A). De tous les immigrés, ce sont ceux du Maghreb et d'Afrique subsaharienne qui déclarent plus souvent avoir été discriminés. A l'inverse, ceux du Sud-Est asiatique, du Portugal, de l'Union européenne des 27 comme la population majoritaire assurent moins fréquemment avoir été discriminés dans l'accès au logement. Les descendants conservent globalement cet ordonnancement mais avec des niveaux un peu plus réduits de discrimination bien que la significativité de ces écarts ne soit pas statistiquement assurée. Au regard des discriminations au logement, les descendants des immigrés d'Europe et particulièrement d'Europe latine semblent s'être « invisibilisés » et ils ne se démarquent plus de la population majoritaire (population native de natifs).

L'examen par origine détaillée dévoile la grande dispersion des taux de discrimination. Les Algériens se déclarent quatre fois plus souvent discriminés que les Européens des 27 ou que les immigrés du Sud-Est asiatique. Sans véritable surprise, parmi les immigrés, ce sont avant tout les Africains et les Maghrébins qui forment un groupe où les discriminations au logement sont les plus fréquemment

déclarées. Pour cette raison, ils ont été regroupés ensuite afin de pousser l'examen plus avant. Ainsi, ces immigrés ou leurs descendants déclarent environ 3,5 fois plus souvent être victimes de discrimination que la population majoritaire. Quant aux discriminations au logement en raison de la couleur de peau, de l'origine ou de la nationalité, elles représentent 9,4 % des plaintes pour les Africains subsahariens et les Maghrébins, 6,3 % pour leurs descendants contre 3,2 % et 0,4 % pour les immigrés des autres origines et leurs enfants (Graphique 1B).

GRAPHIQUE - Sentiment d'avoir été discriminé dans l'accès au logement

Détails



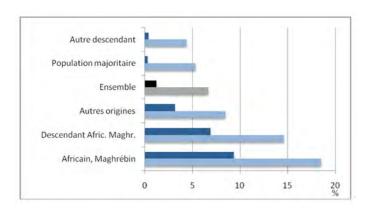
Champ: France métropolitaine. 18-50 ans qui ne vivent plus chez leurs parents et ont déménagé au cours des 5 dernières années.

Source: Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008

Note : Le point central de chaque segment représente la valeur estimée et le segment lui-même représente l'intervalle de confiance.
Les différences sont statistiquement significatives lorsqu'en comparant les segments de deux origines distinctes, ils ne se chevauchent pas.

- 26 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013

ENQUÊTE ENQUÊTE



■ Regroupé par origine géoculturelle

- Tous motifs confondus
- Dont : à raison de la couleur de peau, de l'origine ou de la nationalité

Champ: France métropolitaine. 18-50 ans qui ne vivent plus chez leurs parents et ont déménagé au cours des 5 dernières années.

Source: Enquête Trajectoires et Origines, INED-INSEE, 2008, graphiques de l'auteur.

Malgré tout, le niveau des déclarations de discrimination au logement sur le territoire national demeure relativement contenu. Il faut relever un phénomène encourageant. Les discriminations au logement dont souffrent les enfants d'immigrés africains et maghrébins ne sont plus que les 2/3 de celles de leurs parents et confirme une dilution du stigmate au fil des générations, d'autant que les enfants d'immigrés sont plus sensibles aux diverses discriminations que leurs parents (effet de légitimité pourrait-on dire) mais néanmoins en déclarent moins dans l'accès au logement. Paradoxalement, ces chiffres dévoilent une incorporation des descendants d'immigrés dans la société française même si elle ne s'effectue pas sans résistance. Il faudrait vivre dans un monde idéal pour cela ! Si, comme il vient d'être montré, les Africains et les Maghrébins sont les immigrés les plus discriminés dans l'accès au logement en France, il faut s'attendre à ce qu'ils soient aussi les plus ségrégués.

Conclusion

Si l'on s'en tient aux chiffres de la Halde des discriminations au logement en raison des origines des individus, force est de constater que ces niveaux ne sont pas si élevés. De 2005 à 2009, le logement constitue environ 6 % des réclamations dont seule une part (qui n'est pas précisée mais pourrait représenter 25 % à 38 %) concerne les discriminations par l'origine. Même les discriminations déclarées par les immigrés eux-mêmes plafonnent à environ 9 % en 2008. Bien sûr ces discriminations sont toujours trop importantes et inacceptables mais ces niveaux contenus suggèrent que la lutte contre celles-ci n'est pas un combat perdu d'avance, loin de là. Il faut juste prendre conscience que ces combats sont des luttes de long terme et que les efforts doivent être permanents et soutenus institutionnellement, à l'instar de ceux déployés pour la santé, l'éducation, la sécurité,

Les liens de la discrimination au logement et de la ségrégation semblent évidents mais il est fortement probable que l'impact des discriminations soit relativement ténu. A l'observation, la majorité des immigrés en France, même les non-européens (en majorité Maghrébins, autres Africains, Asiatiques), résident dans des quartiers ordinaires qui correspondent aussi à leurs statuts sociaux. Les études récentes amènent à penser qu'on se focalise sur des situations exceptionnelles, comme celles de Clichysous-Bois, mais les immigrés en France se sont en très grande majorité incorporés résidentiellement et socialement. Seule une minorité de l'ordre de 1 % loge dans des quartiers où la concentration des immigrés dépasse 40 % (Pan Ké Shon, 2013). Dans le processus de concentration spatiale des migrants. les discriminations ne sont qu'un élément parmi d'autres bien plus puissants.

Discriminations au logement dans l'enquête TRAJECTOIRES ET ORIGINES

n retranchant la part relevant de l'ethnicité du total de l'ensemble des motifs de discriminations au logement, la part restante est donc redevable aux autres discriminations au logement : sexistes, au handicap, à l'âge, à l'apparence vestimentaire, etc. Ce solde des discriminations hors ethnicité est presque double pour les Africains et Maghrébins (1,8 fois) et 1,5 fois plus forte pour leurs descendants que pour la population majoritaire. Quelles raisons peuvent expliquer ce constat? Trois hypothèses interprétatives sont en concurrence. La première serait que les Africains et les Maghrébins auraient tendance à sur-déclarer les discriminations au logement dans un mouvement victimaire. Mais s'il y avait sur-déclaration, elle devrait porter uniquement sur la dimension ethnique, laquelle est plus « logiquement » légitimée à cause de possibles actes, comportements xénophobes et du racisme qu'ils peuvent endurer. La deuxième hypothèse serait que la part des « sur-déclarations » des discriminations due au sexe, au handicap, à la façon de s'habiller, etc. soit mal interprétée et devrait en réalité être reclassée en gonflant encore la part des discriminations racistes. Mais cette explication ne répond pas au fait qu'Africains, Maghrébins et leurs enfants soient les seuls à « sur-déclarer » des discriminations pour motifs autres qu'ethniques. Enfin, la dernière hypothèse plausible serait celle du double stigmate. Le stigmate « initial », par exemple du handicap, serait renforcé par celui de la couleur de peau ou de l'origine africaine, maghrébine pour aboutir à une sur-discrimination au logement. Par exemple, être handicapé et Maghrébin ou Africain accentuerait les risques de discrimination au logement. Dès lors, ce serait une sous-déclaration de discriminations au logement d'ordre ethnique qui serait mise au jour ici.

ne autre question se pose dans ces phénomènes de double stigmate. Est-ce vraiment la couleur de peau qui est en soi un motif discriminatoire dans l'accès au logement ou l'origine africaine et maghrébine? En réalité, l'origine d'un pays du continent africain semble davantage en cause que le simple fait d'être d'un pays étranger ou même encore de la couleur de peau. De fait, les originaires des DOM ainsi que les immigrés des autres origines ont exactement ou quasiment la même part de discriminations déclarées pour le sexe, le handicap ou l'apparence vestimentaire, etc. que celle de la population native (1 et 1,1 fois) et leur niveau total des discriminations au logement ne se distingue pas de celui de la population native (Graphique 1a). Ce qui signifierait que les discriminations s'opèrent davantage sur la présentation de soi, la maîtrise de la langue (habitus de comportement), elles mêmes conditionnées par les comportements liées aux populations pauvres, y compris natives.

Pour aller plus loin

Beaud S. et Masclet O. (2006). Des « marcheurs » de 1983 aux « émeutiers » de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés. Annales, Histoire, Sciences sociales, n°4, Éd. de l'école des hautes études en sciences sociales, p. 809-843

Combes P.-P., Decreuse B., Schmutz B. et Trannoy A. (2012). *The neighbor is king: Customer discrimination in the housing market*. IDEP working paper, n° 1003

Masclet O. (2005). Du « bastion » au « ghetto ». Le communisme municipal en butte à l'immigration. Actes de la recherche en sciences sociales, n°4, 159, p. 10-25

Oberti M. (1995). L'analyse localisée de la ségrégation urbaine. Ville, quartiers et cités dans une commune de la banlieue parisienne Sociétés contemporaines, n° 22-23, Ségrégations urbaines. pp. 127-143.

Pan Ké Shon J.-L. (2013). Quarante ans de ségrégation... et d'incorporation des immigrés en France, 1968-2007. Rapport à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et au Plan Urbain Construction Architecture du Ministère du Logement, 162 p. http://jlpks.free.fr/x_site2/d_articles_finalises/Rapport_PUCA_ACSE_2013.pdf

Tanter A. et Toubon J.-C. (1999). *Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnicisation des opérations de réhabilitation*. Sociétés contemporaines, 33-34, pp. 59-86.

Gilbert Scotti

IL ÉTAIT UNE FOIS...

LES IMMIGRÉS ET LE LOGEMENT EN FRANCE DEPUIS LE XIX^E SIÈCLE

Une histoire paradoxale¹



Marie-Claude Blanc-Chaléard Professeur d'histoire émérite CHS XX^e siècle - Université de Paris Ouest

Entre quartiers d'émeutes et taudis qui brûlent, la question du logement figure aujourd'hui au chapitre des grandes questions liées à l'immigration. Ce ne fut pas toujours le cas. Des premiers temps de l'immigration de masse, à la fin du XIXe siècle, au milieu des années soixante, le sujet fut largement ignoré. Depuis 1981 et la médiatisation des émeutes de la banlieue lyonnaise, il est devenu explosif². On peut ainsi s'interroger sur le paradoxe suivant : c'est au moment où il connaît une amélioration inédite que le logement des immigrés devient un problème de société. Du point de vue des normes d'habitat, le logement des immigrés reste aujourd'hui bien meilleur que dans le passé, même si l'aggravation récente de la crise du logement remet en question les progrès de l'après-1970. L'objet de cet article est de reprendre les étapes qui ont conduit à ce paradoxe.

 Le taudis, le migrant et le mal-logé : une longue histoire

(XIXe siècle - années 1950)

Insalubre et précaire : le logement du migrant

Les incendies d'hôtel ou d'immeuble en péril renvoient, hélas, à la longue durée du destin immigré en matière d'habitat. Il n'est époque ni continent où ce dernier ne soit décrit en termes sordides, par des chroniqueurs philanthropes et révoltés parfois, xénophobes plus souvent. Taudis et garnis jadis, squatts et hôtels aujourd'hui, le temps semble immobile pour les vagues successives de migrants.

L'habitat de ces derniers a sa place -celle des bas-fonds- dans l'abondante littérature sur la ville du XIXe siècle. Aux tenements new yorkais ou aux lodging-houses de l'East End londonien font écho les garnis et soupentes de « l'habitat du pauvre » dans le Paris post-haussmannien où se mêlent provinciaux et étrangers³. Avant 1914, ces derniers viennent des pays voisins (Belgique, Italie, Allemagne, Suisse ou Espagne). Prolétaires en recherche d'emploi, ils ont rarement pour projet de se fixer et souvent, c'est le lieu de travail qui fait l'habitat. Domestiques en ville (nombreuses femmes), garçons ou filles de ferme, ils dorment dans des réduits ou granges qui ne sont guère des logis. Les nouveaux arrivés se

- 30 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 31 -

¹ Ce texte a fait l'objet d'une publication dans la revue Hommes et Migrations, n° 1264, nov-déc 2006 et dans le livre « Immigrances », publié chez Hachette sous la Direction de Benjamin Stora et E. Temime. Disponible sur : http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Collo/Marieclaude.pdf

² Inscrits dans un cycle de violences urbaines qui a commencé bien plus tôt, les « rodéos » de Vaux-en-Velin et Vénissieux font l'objet d'une médiatisation qui les transforment en événement fondateur. Voir l'analyse du « mythe de 1981 » dans Bachmann C., Le Guennec N., Violences urbaines, Hachette Pluriel 2002 (A.Michel 1996), chapitres 35-40.

³ Riis J, How the Other Half lives, New York, 1890; Du MESNIL O., L'habitat du Pauvre, Paris, 1890.

IL ÉTAIT UNE FOIS... IL ÉTAIT UNE FOIS.

contentent des copeaux de l'atelier, du sol de l'usine, ou en ville, s'entassent dans les hôtels et garnis. On se débrouille au gré des chantiers de routes et de voies ferrées, des campements se constituent près des grandes unités de production industrielle, mines ou sidérurgie. Les femmes, et avec elles les familles, sont présentes également et contribuent à transformer des lieux d'accueil précaires en territoires, où se succèdent les migrants. Agglomérés autour des mines (cantines italiennes de Villerupt en Lorraine), sur les terrains vagues au milieu des miasmes industriels (Espagnols de la plaine Saint-Denis), dans quelques impasses ou quelques rues parmi les plus surpeuplées de la ville (Juifs de la rue des Rosiers, Piémontais du quartier de la Belle de Mai à Marseille), les étrangers se bricolent des lieux de vie d'où émergent des formules communautaires de logement (sous-location, hôtels, immeubles de rapport construits par les premiers arrivés), des cafés, des commerces : les migrants passent, les structures de l'entre soi demeurent, la population alentour s'inquiète⁴.

Quoi de neuf après 1919 ? Le besoin d'étrangers, avant tout, dont on se met à organiser le recrutement⁵. Réfugiés ou travailleurs, avec ou sans contrat, leur nombre double en une décennie, on en recense 2,7 millions en 1931. Où se loger dans un pays où le logement s'est raréfié ? A l'instar des camps militaires qui abritent les habitants des zones dévastées du Nord et de l'Est , les réfugiés arméniens s'entassent dans le camp d'Oddo à Marseille. Dure expérience qui préfigure en matière d'accueil et d'hygiène celle des camps espagnols à la veille de la guerre⁶. Soucieux de conserver sa maind'œuvre, surtout lorsque celle-ci a connu antérieurement le logement « à l'allemande », une partie du patronat ouvre plus largement aux étrangers les cités ouvrières: dans les corons dans le Nord, dans les mines de potasse d'Alsace, les Polonais ont droit à de vraies maisonnettes avec de vrais jardins, même si l'usage en fait vite des logis surpeuplés de

« locataires »7. Dans le monde rural, on n'a pas les mêmes égards et le logement est à la mesure d'un traitement qui conduit bien des migrants et migrantes (isolés de surcroît) à rompre leur contrat. Ailleurs, les villes grandissent, Paris surtout, et si les immigrés deviennent plus voyants dans les quartiers où le bâti vieillit, ils participent à leur manière à l'extension d'une urbanisation périphérique à l'allure incertaine. Ils sont nombreux dans les baraques de la « zone », Espagnols, Italiens, Algériens au milieu d'une majorité de Français où chiffonniers et miséreux voisinent avec de respectables artisans ou commerçants. Au-delà, le grand patchwork de la banlieue ouvrière est un espace favorable à la dispersion d'agglomérations de fortune, comme le territoire arménien construit sur l'île inondable d'Alfortville ou les multiples « micro-bidonvilles » italiens du haut Montreuil⁸. On ne parle pas de bidonvilles, mais tel est l'habitat des 3000 Espagnols de la Plaine Saint-Denis ou des misérables du plateau de Gerland à Lyon⁹. Les logis insalubres, les baraques qui brûlent ou s'effondrent, le surpeuplement, tout cela colle à la vie de l'immigré et de sa famille, sans jamais faire la « Une » des journaux. La meilleure preuve est qu'aucune statistique n'est même esquissée sur le sujet. Et après tout, que des étrangers misérables soient mal logés, n'est-ce pas normal?

Mal logés, mal lotis : l'habitat du peuple

C'est d'autant plus normal que la masse des Français ne connaît pas autre chose que le mauvais logement. Quand, dans les années vingt, les paysans vénitiens arrivent dans les campagnes du Sud-Ouest, ils sont étonnés de trouver des maisons pires que les leurs. L'archaïsme et l'insalubrité de l'habitat rural ne font guère débat. En revanche, depuis le premier XIXe siècle, les dangers de l'effervescence urbaine, des émeutes révolutionnaires aux ravages de la tuberculose ont conduit à considérer le logement ouvrier comme une des clés de la question sociale¹⁰. Les

études et expériences se sont multipliées, on délimite des « ilôts insalubres ». Aucun des remèdes envisagés, du mouvement HBM né en 1889 aux rares expériences du socialisme municipal, ne s'est montré à la mesure des besoins. Même après l'envol des constructions HBM lié à la loi Sarraut (1928). ces « habitations bon marché » demeurent trop peu nombreuses, ce qui contribue à en faire des logements pour privilégiés, ouvriers choisis, capables de gérer leur habitat «en bons pères de famille» (et exclusivement français). Alors que les programmes de logements ouvriers transforment Berlin ou Vienne après la Première Guerre mondiale, le blocage des loyers côté français gèle la construction et même l'entretien des immeubles dont le délabrement s'aggrave. Reste le pavillon individuel, abandonné à l'incurie des lotisseurs et aux faibles ressources des lotis. La poussée banlieusarde des années 1920 conduit tout droit au scandale des lotissements¹¹. Le Corbusier a beau jeu de dénoncer l'insalubrité de la rue traditionnelle et l'incohérence des banlieues, et de prôner l'entrée du confort et de la lumière dans l'habitat moderne, en hauteur¹².

Territoires communautaires et proximité sociale

Sans doute ne faut-il pas pousser à l'excès l'idée d'une complète similitude entre les logements des ouvriers français et étrangers. Selon des logiques invariables, les migrants se retrouvent dans un sousmarché spécifique¹³. Certains lieux, près des gares ou des ports (quartier de la Belle de Mai à Marseille), quartiers industrieux regorgeant de garnis et de meublés bon marché (faubourg Saint-Antoine, Belleville à Paris) sont ainsi voués à l'accueil des vagues successives, Auvergnats, Limousins, Italiens, Juifs polonais, Russes, avant les Algériens ou d'autres beaucoup plus tard. Même si ce cosmopolitisme reste alors souvent immergé dans le peuple ouvrier urbain, toute enclave communautaire un peu visible dresse les barrières de la méfiance et de l'exclusion. Si la désignation comme « ghetto » reste limitée à l'ambiance juive de la rue des Rosiers, partout la misère de l'habitat, sa saleté deviennent les attributs

du groupe allogène, signes de son inadaptation à la civilisation. Et on parlera de « villages nègres » pour des ensembles de baraques que rien ne différencie de la zone, sinon que les étrangers (dont aucun n'est « nègre ») y sont majoritaires .

Il reste que les destins sont proches, à une époque où l'identité sociale fait sens, autant sinon plus, que l'identité culturelle. La précarité des étrangers est plus grande, en matière d'emploi comme de maintien dans le pays, mais la référence moyenne est celle du prolétariat ou peuple des villes que l'on côtoie au quotidien. Les travaux historiques sur l'entre-deuxguerres convergent pour montrer la rapidité des mélanges en milieu urbain, de celle des hommes à celle des cultures, accélérés à l'occasion par l'engagement politique (ainsi en banlieue rouge). Les frontières communautaires sont plus rigides dans les quartiers d'usine (le Nord ou Vierzon), elles varient en fonction des origines, mais pour les familles qui se stabilisent, elles s'estompent dès la seconde génération¹⁴.

Cette proximité se retrouve dans les parcours résidentiels. Dans le Paris du XIXe siècle, les Juifs fuient le surpeuplement et les contraintes communautaires du Pletzl dès qu'ils le peuvent pour Montmartre ou ailleurs¹⁵. Les Belges ou les Italiens vont chercher avec leur famille un logement plus grand et moins cher en banlieue proche, comme bien des Parisiens¹⁶. Dans l'entre-deux-guerres, les bicoques des lotissements, sans eau ni commodité, mais avec leurs petits terrains peu à peu assainis par la commune, ont fortement contribué au sentiment d'installation. Tout cela s'inscrit sous le signe de l'initiative individuelle, du travail sans limite, facilité quand on est du bâtiment, et de la bonne étoile. Ceux qui ont surmonté la double tourmente de la crise et de la guerre se retrouvent intégrés au mouvement d'amélioration de l'habitat à partir des années cinquante. Du taudis communautaire au petit appartement de ville ou à la villa « tout confort » de l'entrepreneur francoitalien, en passant par l'entrée en HLM, les parcours résidentiels s'apparentent à ceux de l'ensemble des couches populaires. L'effacement dans l'espace apparaît comme un signe d'assimilation pour les « secondes générations » d'entre-deux-guerres.

S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 33 -

⁴ La vie de ces territoires étrangers est décrite dans nombre de thèses et d'ouvrages. Citons la collection dirigée par Pierre Milza et Emile Temime chez Autrement « Français d'ailleurs, Peuple d'ici », où chaque ouvrage est consacré à un lieu de mémoire, territoire d'une ou plusieurs communautés, lieu de vie aujourd'hui disparu ou transformé.

⁵ Schor R., Histoire de l'immigration en France, A.Colin, 1996.

⁶ Dreyfus-Armand G., Temime E., Les camps sur la plage, un exil espagnol, Autrement, 1995. « Français d'ailleurs, Peuple d'ici ».

Ponty J., Polonais méconnus, Publications de la Sorbonne, 2005 (1ere ed., 1988)

⁸ Hovanessian M., Les Arméniens et leurs territoires, Autrement, 1995. « Français d'ailleurs, Peuple d'ici » ; Blanc-Chaléard M-C, Les Italiens dans l'Est parisien (1880-1960), Ecole française de Rome, 2000, chap.5.

⁹ Lillo, N., La Petite Espagne de la Plaine Saint-Denis, Autrement, 2005. « Français d'ailleurs, Peuple d'îci » ; Lemire V & Samson V (dir), Baraques, ENS Lyon/ le Temps qu'il fait, 2003.

¹⁰ Guerrand, R.H., Les origines du logement social en France, Ed. ouvrières, 1967. Dezès, M-G, La politique pavillonnaire, L'Harmattan, 2001

¹¹ Fourcaut, A., La banlieue en morceaux, Créaphis, 2000.

¹² Duby G. (dir.), Histoire de la France urbaine, t.4, p. 241 sq., le Seuil, 1983.

¹³ On se reportera à l'analyse de Claire Levry-Vroëlant, « Le logement des migrants en France, du XIXe s. à nos jours », Historiens et Géographes, n°385, janv.2004, p. 147-164

¹⁴ Rygiel P., Destins immigrés, Cher 1920-1980, PUFC, 2001.

¹⁵ Green N., Les travailleurs immigrés juifs à la Belle Epoque, Fayard, 1984.

¹⁶ Faure A., « Paris, le peuple, la banlieue », in Faure A. (dir), Premiers Banlieusards, Créaphis, 1991.

IL ÉTAIT UNE FOIS... IL ÉTAIT UNE FOIS.

Les immigré aux portes du confort urbain (années 1950-1975)

Le logement, affaire d'Etat

Ecartée des priorités au moment de la reconstruction, la question du logement n'en préoccupe pas moins le pouvoir issu de la Libération, bien décidé à orienter le devenir économique et social du pays. Dès 1946, recensements et enquêtes en témoignent. Celle de 1950 compte 4 millions d'immeubles vétustes. 40% des logements sont soit de qualité médiocre, soit surpeuplés. La population augmente et la crise du logement finit par faire scandale par la voix de l'abbé Pierre dans l'hiver 1954. Du plan Courant aux ZUP et aux divers plans spéciaux, on ne peut détailler ici les multiples mesures par lesquelles l'Etat pilote et subventionne deux décennies de chantiers et de mutations urbaines¹⁷. La construction produit 100 000 logements en 1953, plus de 500 000 dans l'année 1970. Le terrain des opérations se situe dans les banlieues, dont les paysages se transforment radicalement. Le choix de l'habitat collectif en tours et barres, induit par les nouvelles techniques de construction, répond à l'ampleur des besoins. Dans les centres-villes, la « rénovation urbaine » part, plus tardivement, à la conquête des îlots insalubres.

Tout cela modifie le rapport du peuple au logement. Grâce aux formules d'accession bon marché à la propriété (Logécos) et surtout au développement sans précédent du locatif HLM, le logement est désormais au cœur de l'amélioration de la condition populaire qui marque cette période des trente glorieuses. Certes, il va rester longtemps une denrée rare, voire objet de luxe, ce qui va contribuer à un peuplement sociologiquement assez varié des premiers grands ensembles. Mais progressivement, la crise quantitative s'efface et les « mal logés » sont constitués en catégorie, encore trop nombreuse certes, mais

située dans l'exception, signe de misère atypique voire d'inadaptation¹⁸.

Enfin, la place dévolue au logement social transforme les règles de peuplement dans la ville. Des masses de nouveaux habitants s'installent d'un coup dans une commune, soumises aux listes d'attente et aux règles d'attribution en HLM. Privés ou publics, émanant des municipalités, des entreprises (1% patronal) ou autres, les organismes HLM deviennent ainsi de véritables instruments de construction de la nouvelle société urbaine. Conformément à sa tradition, le mouvement HLM va longtemps chercher à maintenir une image de logeurs de qualité pour le peuple, les plus pauvres étant mis en attente. En théorie, les étrangers ne sont pas exclus. Un certain flou initial est dissipé dans ce sens en 1959¹⁹. En pratique, une frontière durable va séparer les immigrés et le logement social.

Le logement des immigrés algériens, autre affaire d'Etat

Pour autant, le logement des immigrés n'est pas tenu à l'écart de l'action publique.

Celle-ci intervient très tôt, en liaison avec l'immigration des travailleurs algériens après 1946²⁰. Avant la guerre, les hommes migraient seuls et vivaient regroupés dans des hôtels étroitement surveillés par la brigade nord-africaine. Après la guerre, les hôtels débordent, des « bidonvilles » grandissent. Ce nouveau nom, importé d'Afrique du Nord où il s'appliquait aux faubourgs de Casablanca ou d'Alger, désigne ainsi un habitat du type « zone » quand il est peuplé d'Algériens (ou de Marocains). La misère des « FMA » (Français musulmans d'Algérie) inquiète les autorités. Ils sont citoyens français (statut de 1947), et la subversion nationaliste menace l'avenir de la « France africaine ». Certains responsables de la IVe République ont cru en vain possible d'abandonner les politiques spécifiques, laissant agir les associations pour l'aide aux migrants et la construction de foyers²¹. Sans succès²². L'entrée dans le conflit ouvert après la « Toussaint rouge » de 1954, a redonné toute sa force à la politique classique couplant assistance et surveillance. La Sonacotral, société d'économie mixte, est fondée en 1956 pour « améliorer le logement des travailleurs algériens et de leur famille » sous tutelle du ministère de l'Intérieur. La grande époque des foyers pour immigrés commence²³. Avec la V^e république, la politique se fait plus volontariste. Sous la houlette du nouveau « délégué à l'action sociale en faveur des FMA », Michel Massenet, également directeur du FAS²⁴, l'action publique se focalise sur la résorption des bidonvilles. A l'ouest de Paris, la commune de Nanterre sert de terrain d'essai. Un plan de deux ans est lancé en 1959, avec, sur le papier, des programmes pour reloger les isolés (en foyer) et les familles, de plus en plus nombreuses. Pour elles, seront construites des cités de transit, dont le nom fait référence à un séjour court, et une cité HLM, pour laquelle la Sonacotral fonde sa première filiale HLM, la Logirep. Ce sera l'aventure des Canibouts, dont la première fut achevée en 1963, ce qui conduisit à y loger des rapatriés, à côté des 15% « réglementaires » d'Algériens.

Ces débuts coloniaux de la politique publique de (re) logement des immigrés va laisser des traces. Ainsi, les foyers, avec leur discipline et leur fonctionnement hiérarchique, furent-ils souvent délaissés par les travailleurs portugais qui leur préféraient les taudis ou les bidonvilles. Au-delà, l'intervention de l'Etat ainsi enclenchée va s'enfoncer dans les contradictions. Sans avoir les moyens de suppléer à tout, elle a déchargé l'ensemble des acteurs de leur responsabilité en matière d'accueil des immigrés, à commencer par les employeurs, en contradiction avec les règles de l'Office national de l'immigration créé en 1945²⁵. En même temps, au nom de l'expansion et pour limiter les effets de la libre circulation accordée aux Algériens, l'Etat n'a cessé d'encourager l'entrée désordonnée de migrants, Portugais notamment²⁶. Le désordre du logement immigré a fini par devenir une question sociale.



- 34 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 35 -

¹⁷ Voir entre autres: Duby G. (dir.), Histoire de la France urbaine, t.5; Guerrand, R.H., Quilliot R., Cent ans d'habitat social. Une utopie réaliste, A.Michel, 1989.

¹⁸ La préoccupation devient centrale dans la préparation du VI^e plan en 1970, où apparaît un « groupe mal logés ».

¹⁹ La décision du Comité permanent du Conseil supérieur des HLM le 5 juin 1959, tout comme la circulaire du Ministère de la construction du 28 mai 1963 sont présentées comme de simples rappels de ce qui serait pratiqué depuis l'avant-guerre : aucune discrimination pour admettre les étrangers sauf dans les immeubles à loyer moyen. Ces rappels sont un signe en eux-mêmes.

²⁰ 22 000 entrées en 1946 ; 80 000 par an entre 1948 et 1950, plus de 140 000 à partir de 1951.

²¹ ATOM à Marseille, Association des foyers nord-africains de la région parisienne etc. De nombreuses associations, dont l'AMANA du père Ghys, se chargent de l'aide, en liaison avec le Ministère de l'Intérieur.

²² Mise en échec de l'action du Ministère du Travail notamment (Alfred Rosier). Viet V., La France immigrée, 2e partie, Chap.II, Fayard, 1998.

²³ BERNARDOT, M., Une politique de logement : la SONACOTRA 1956-1992), thèse dactyl., Paris I, 1997. Le Fonds d'Action Sociale est alimenté par le surplus des allocations familiales, versées à un taux inférieur en Algérie aux familles de salariés émigrés en France. Il constitue à partir de 1958 la principale source de financement de l'action sociale en faveur des FMA, puis de tous les étrangers à partir de 1964. Une grande partie des fonds est allouée à la construction de foyers (autour de 60% entre 1963 et 1970 ; cf Viet. op. cit., page 335).

²⁴ 22 000 entrées en 1946; 80 000 par an entre 1948 et 1950, plus de 140 000 à partir de 1951.

²⁵ ATOM à Marseille, Association des foyers nord-africains de la Région parisienne etc. De nombreuses associations, dont l'AMANA du père Ghys, se chargent de l'aide, en liaison avec le Ministère de l'intérieur.

²⁶ Mise en échec de l'action du ministère du travail notamment (Alfred Rosier). Viet V., La France immigrée, 2e partie, Chap.II, Fayard, 1998.

IL ÉTAIT UNE FOIS...

IL ÉTAIT UNE FOIS...

Bidonvilles, symbole de la ségrégation dans la ville des trente glorieuses

La population étrangère recensée, de 1,7 million en 1954 passe à 3,4 en 1975. Entre 1962 et 66 plus d'un demi-million de travailleurs sont introduits ou régularisés. La crise du logement commence à peine à se résorber, d'autant qu'il a fallu compter avec plus d'un million de rapatriés, prioritaires dans de nombreuses opérations HLM. Les étrangers ont le choix entre les foyers de travailleurs ou les points de chute des réseaux communautaires, bidonvilles, hôtels ou marchands de sommeil.

La période est marquée par l'extrême visibilité des bidonvilles. Si ceux de Nanterre continuent de grandir (3000 habitants en 1959, plus de 9000 en 1964), c'est désormais Champigny qui tient la vedette. Enquêtes de presse ou même émissions télévisées conduisent le Français moyen dans la boue et les planches de cette agglomération où vivent près de 15 000 Portugais. Un nouveau plan de résorption s'engage, une machine à recenser se met en route et la presse reproduit des chiffres aussi impressionnants qu'approximatifs: 89 bidonvilles en région parisienne en 1966 abritant 40 000 personnes, plus de 250 dans toute la France, regroupant 75 000 habitants en 1968.

Sans doute n'a-t-on jamais vu antérieurement telle prolifération de cette forme urbaine, avec des amas de baraques d'une telle taille. Pourtant, les bidonvilles n'ont jamais constitué le mode d'habitat majoritaire pour les immigrés des trente glorieuses (moins de 10% de l'ensemble, 20% pour les Portugais). Seuls ou en famille, les travailleurs immigrés habitaient, comme jadis, dans les vieux hôtels, et dans l'ancien plus ou moins dégradé. L'offre de ce type de logement a même augmenté dans un premier temps, eu égard à la loi de 1948 et au départ progressif des Français de ces immeubles²⁷. Selon les origines et les parcours, la diversité est grande. A Villeneuve-le-Roi une étude géographique du début des années 1970 trouve les Portugais dans le bidonville de la commune, les Algériens dans les hôtels meublés, les Espagnols dans le locatif ancien et quelques immigrés italiens dans un coin de jardin

chez des compatriotes²⁸. Néanmoins, si les bidonvilles focalisent autant l'attention, c'est qu'ils sont anachroniques dans l'espace de modernité et de bien-être qui vise à devenir la banlieue nouvelle. Les photos-clichés de baraques sur fond de tours neuves donne à voir l'expression crue de la ségrégation, la « honte de nos cités » selon une formule de l'époque. De fait, se lit bien ici la distance qui séparait alors la masse des immigrés de celle des ouvriers français, pour lesquels les municipalités communistes s'efforcent de rendre accessible un mode de vie de classes moyennes. A l'exception de quelques bidonvilles de la très grande pauvreté, comme celui de Noisy-le-Grand (berceau d'ATD), la quasi-totalité de la population des bidonvilles est formée d'étrangers. La vie communautaire, jadis repliée dans des territoires mêlés à l'habitat populaire, est désormais concentrée dans des poches d'exclusion dont la disparition est programmée (on ne parle des bidonvilles qu'en termes de résorption). Les taudis anciens, moins visibles, s'enfoncent dans la même ségrégation, accueillant des immigrés de plus en plus démunis, comme les travailleurs d'Afrique noire. Sous toutes ses formes, dont bien sûr les foyers²⁹, l'habitat des immigrés les situe dans un ailleurs social, celui du temporaire et d'une misère extérieure à la France³⁰. Aussi la majorité des Français ne s'en soucie guère. A l'exception de quelques banlieusards, révoltés par ce qu'ils voient dans leur voisinage, des chrétiens de gauche souvent qui se mobilisent à travers des associations comme les ASTI (la première est créée à Châtenay-Malabry en 1963). Quand les gauchistes intègrent les bidonvilles à leur argumentaire, en mai 1968, une grande partie de la société française bouge à son tour, et la mobilisation gagne les étrangers eux-mêmes.

Ce contexte explique que la loi Vivien ait été votée en juillet 1970, dans un climat d'émotion nationale sans commune mesure avec le vote de la première loi visant à la résorption des bidonvilles, dite loi Debré en décembre 1964. La mort de cinq travailleurs africains asphyxiés dans un taudis d'Aubervilliers suscite un scandale que n'avaient pas provoqué les morts antérieurs dans les bidonvilles³¹. La loi Vivien élargit la question des bidonvilles à celle du logement

insalubre en général, une manière d'intégrer la problématique du logement immigré à celle des oubliés de la grande mutation urbaine qui s'achève, des « mal-logés » du VIe plan. Dans le cadre d'un projet politique de « nouvelle société », un Groupe interministériel Permanent (GIP insalubre), présidé par Robert Lion³² et dûment doté par le ministère de l'équipement, est mis en place. Son résultat le plus visible fut la résorption des grands bidonvilles et partant, la disparition de ce sujet médiatique³³.

Les chemins du logement social

Ainsi s'amorce le tournant au détour duquel les cités HLM vont prendre la place des bidonvilles dans les représentations stigmatisant le logement immigré. Cruelle ruse de l'histoire dès lors que, pour nombre de familles étrangères, les HLM furent longtemps un horizon inaccessible et que ces logements ont constitué pour elles une réelle amélioration.

Horizon inaccessible ? Sans doute, à l'échelle « macro », l'ampleur et la durée de la crise du logement expliquent-elles l'impossible accès des immigrés au logement social. Les bailleurs HLM, les municipalités, croulant sous des milliers de demandes, ont fait leur choix en privilégiant les Français solvables pour les premiers, les électeurs pour les secondes. Les chiffres de logement HLM attribués aux étrangers augmentent à partir de 1968. L'arrêté préfectoral d'octobre 1968, qui définit des prioritaires mal logés pour la région parisienne (dont les gens des bidonvilles), étendu à toutes les grandes villes en 1971, rencontre un marché du logement où la tension commence à se relâcher. Ceux qui connurent le luxe du HLM à cette époque ont souvent raconté leur bonheur, après la boue et la honte du bidonville³⁴.

Le mouvement de substitution est dicté par la méthode définie pour la résorption des bidonvilles. Le modèle était le suivant : résorption (traumatisante en soi, avec bulldozers et brigade Z), relogements autoritaires, en foyers pour les travailleurs, en cités de transit pour les familles « relevant d'une assistance socio-éducative », avec accès direct en HLM pour les familles « évoluées » (formules officielles). La règle pour les HLM était celle de la dispersion,

autrement dit de quotas, définis entre 15% et 20%, (ce qui supposait des échanges entre les cités et les communes), afin d'éviter les problèmes de cohabitation avec les Français. Mi-recyclage des instruments destinés à l'assimilation des familles algériennes (« éviter les ghettos »), mi-héritage d'une réflexion toujours active sur l'adaptation des pauvres au logement, ce cadre relève de la confiance en l'action d'Etat pour construire une société urbaine harmonieuse fondée sur la mixité.

L'échec de cette politique n'a rien de surprenant, dès lors qu'on envisage sa fonction concrète : trouver de la place pour des immigrés dont personne ne veut (ou presque) comme habitants à venir de la cité. Le transit, loin d'être un lieu de passage provisoire et éducatif, n'était que l'indispensable complément des résorptions, réceptacle des familles dont l'accès au « logement définitif » se révélait d'autant plus difficile que la famille était nombreuse et de faibles ressources³⁵. On sait très vite que le transit « ne transite pas », mais on y recourt de plus en plus, surtout dans la phase de grande résorption après 1970. Quant au projet socio-éducatif, il n'a pas fait l'objet d'une politique sérieuse, en dépit d'une littérature abondante et de l'investissement de certaines associations³⁶. Ces cités devinrent des immeublesghettos, préfigurant le destin de futures cités HLM. Leur destruction fut décidée dans les années 1980, après le meurtre d'un jeune de la cité Gutenberg à Nanterre.

On a dénoncé « dans la règle des 15% » la première formulation du « seuil de tolérance » 37. En fait, cette règle n'a guère été appliquée. Dans la période de crise du logement, cette règle des 15% a constitué un prétexte commode pour le refus des étrangers par les offices HLM. Le flou de la consigne permettait d'en interpréter l'échelle (l'opération immobilière, voire le patrimoine de l'office). Parallèlement, la segmentation du secteur HLM (création des PSR destinés aux plus pauvres) offrait aux programmes financés pour les résorptions une invitation à des regroupements dans ce type d'immeubles. Et, dès lors que se mit à primer l'urgence du relogement après la loi Vivien, la dispersion, trop compliquée, passait au second plan. Dès 1971, une enquête concernant 54

²⁷ On s'apercevra tard qu'une politique de réhabilitation de ces immeubles aurait pu constituer une solution intéressante pour ce type de population (sur le modèle de ce que faisaient les PACT).

²⁸ Guillon M., « Immigrés dans la ville : la population étrangère de Villeneuve-le-roi », Vivre en France, n°25, juin 1974.

²⁹ Sans oublier les baraques de chantier, où vivent tant d'ouvriers du Bâtiment.

³⁰ Sayad A., « Un logement provisoire pour des travailleurs provisoires », Recherche sociale n° 73, 1980.

³¹ En 1966, trois enfants avaient péri à Nanterre, dans l'un des nombreux incendies de bidonville.

³² Alors directeur de la Construction au ministère de l'équipement. Un des initiateurs d'Habitat et Vie sociale.

³³ En 1973 est achevée la résorption du bidonville du Franc-Moisin à Saint-Denis. En 1976, celle de « la Digue des Français » à Nice.

³⁴ Témoignage d'une habitante d'une cité d'Argenteuil dans le film de Mehdi Lallaoui Du bidonville au HLM.

³⁵ On sait que les travailleurs maghrébins étaient cantonnés au rôle de manœuvres et d'OS. Les familles portugaises bénéficiaient souvent, quant à elle, d'un salaire de l'épouse.

³⁶ La circulaire du 19 avril 1972, la première sur les cités de transit, en dénonce toutes les dérives et propose de les corriger (sans succès).

³⁷ Sociologie du Sud-Est, « Le seuil de tolérance aux étrangers », n° spécial 5-6, juil-oct 1975. Une enquête sociologique de 1966 sur les Canibouts serait à l'origine de ce seuil. Il semble bien qu'il en ait été question beaucoup plus tôt (dès 1952).

IL ÉTAIT UNE FOIS...

programmes de région parisienne montrait que près de la moitié dépassait les 15% et plusieurs même les 50%³⁸. On a ici une illustration de la formule utilisée par Patrick Weil: « comment fabriquer des ghettos avec des quotas »³⁹.

Le pli est pris. Le poids de ces procédures complexes

n'ont fait qu'aggraver, dans un sens discriminant pour les étrangers, la catégorisation inhérente aux logiques du logement social. Toutefois, au-delà des décideurs ministériels, des préfets ou des bailleurs HLM, c'est la société dans son ensemble qui est en cause. Si la résistance est souvent souterraine, le racisme s'exprime aussi ouvertement, à l'échelle de pétition de citoyens refusant l'installation d'un foyer dans la commune ou d'un conseil municipal faisant une « déclaration de saturation d'étrangers »⁴⁰. Les choses sont plus ambiguës à l'échelle des municipalités communistes, où vivaient de nombreux étrangers : leur aide aux démunis est réelle (notamment pour ceux des bidonvilles), elles collaborent assez volontiers avec le département ou l'Etat pour les terrains, mais elles luttent pour réserver les HLM municipaux aux mal-logés de la commune, et espèrent le départ des étrangers (au moins vers les communes voisines). Alors que le taux d'étrangers dépasse vite 20% de leur population, l'idée de les voir se stabiliser alors que le chômage se développe et que les frais augmentent, conduira à des dérives⁴¹. La question ne se pose évidemment pas pour les municipalités qui ont fait le choix de se fermer au monde ouvrier. Enfin, s'il est plus question dans la période d' « immigrés » (la formule officielle est « travailleurs immigrés ») que d' « étrangers » (en usage avant 1939), il est vrai que cette étiquette recouvre bien des différences de situation et de traitement, à l'origine de fortes discriminations ultérieures. D'un côté, les ressortissants des anciennes migrations, Espagnols ou Italiens, connaissent des conditions d'accès plus faciles au logement normal. En 1968, les deux nationalités représentent 42,9 % des étrangers résidant en HLM dans l'agglomération de Paris⁴². 11, 7 des actifs italiens y résident, contre seulement 1,8%

des Portugais. Entre les migrants récents, la discrimination à l'encontre des Maghrébins est visible à toutes les étapes de la résorption. Qu'il s'agisse de l'humanisation des bidonvilles, du passage en cités de transit ou des propositions d'accès au logement social, les choses sont toujours plus rapides pour les Portugais. Cela renvoie à une politique globale bien connue, réticente à l'installation en France des premiers⁴³. Là encore, ce fut un quasi-échec, car les Portugais ont souvent refusé le logement en HLM, alors que les Algériens le souhaitaient plutôt, et n'avaient souvent guère d'autre choix. Résultat : la proportion d'Algériens logés en HLM devient vite supérieure à celle des Portugais. Dès 1975, les familles algériennes sont installées dans les ensembles de Seine Saint-Denis à La Courneuve. Stains, Sarcelles, Aulnay-sous-Bois, ou d'une périphérie plus éloignée (Marocains à Poissy ou Trappes): une nouvelle carte s'esquisse, avec des concentrations maghrébines dans les cités HLM, tandis que les Portugais connaissent une diffusion plus diffuse, dans des vieux immeubles ou pavillons retapés ou à Paris, dans des loges de concierge⁴⁴.



³⁸ Roberrini M., Rapport à monsieur le Préfet de la région parisienne sur la résorption des bidonvilles et le problème des migrants, 15-02- 1972. Dactyl. Les rapports de préfets ne disent pas autre chose, sur la banlieue lyonnaise notamment, CAC 960 311-1.

Le temps des cités

Stabilisation des étrangers et recompositions urbaines

Au cours de l'été 1974, l'entrée des « travailleurs immigrés » est suspendue. C'est la fin d'une époque, au sens où les immigrés sont de moins en moins regardés comme des travailleurs et de plus en plus comme des habitants destinés à s'enraciner dans le pays, c'est-à-dire dans ses villes où ils vivent presque tous à l'instar des Français. C'est ainsi qu'ils sont vus par une partie des autorités, dont le Secrétariat d'Etat aux Travailleurs Immigrés (SETI). créé la même année, et qui se donne pour mission d'améliorer l'installation des familles⁴⁵. Justement, ces familles seront de plus en plus nombreuses, les unes rejoignant les migrants isolés (ce qui modifie nettement la composition de certaines migrations, venues du Maroc, de Turquie ou d'Afrique subsaharienne), les autres arrivant comme réfugiées, comme celles d'Asie du Sud-Est. A ce moment-là, la question pendante des années antérieures est loin d'être réglée. Après la disparition des bidonvilles, un million et demi d'étrangers vivent encore dans l'insalubre. en « dur » ou en micro-bidonvilles. Par ailleurs, la discipline et les conditions de vie dans les foyers vieillissants ont conduit à une grève des foyers Sonacotra. Quinze ans plus tard, la part des micro-bidonvilles est négligeable, la part des taudis a fortement diminué (entre 1962 et 1990 85% du parc des chambres et garnis auraient disparu, le logement en meublé est passé de 21% à 5% des étrangers entre 1975 et 1990) et une majorité de ménages immigrés (ou de leurs enfants) vivent dans des logements avant un minimum de confort et bien moins surpeuplés que dans le passé. Ce que confirme le recensement de 1999 : 81% vivent dans des logements avec une salle d'eau, 94% avec WC intérieur, chiffres collés à ceux de la moyenne nationale (le nombre moyen de personnes par pièces étant de 0,9 contre 0,6)46.

Une mutation s'est donc produite au sein des agglomérations urbaines, où les « ménages dont la personne référente est étrangère » (catégorie INSEE) sont devenus une composante stable, installée dans des logements normaux. Ce changement a été favorisé par un double processus. Le premier s'inscrit dans le prolongement de la politique engagée par le GIP insalubre : construire davantage. En 1976, le SETI convainc les employeurs de consacrer 0,2 % du 1% patronal à la construction pour les immigrés. Une Commission pour le logement des immigrés (CNLI) est chargée d'attribuer la nouvelle ressource à la réhabilitation des foyers ainsi qu'aux organismes HLM qui acceptent de loger des immigrés. L'année suivante, l'aide personnalisée au logement (APL) assure les organismes de la solvabilité de leurs nouveaux clients.

Le second processus est celui de la désaffection des premiers occupants (Français en majorité) pour les grands ensemble et le logement social qui les ont accueillis dans la première étape de leur parcours de vie. La soif de logement en partie apaisée, un vent de critique se mit à souffler sur les excès de « hard french » (architecture des grands ensembles) et les nuisances de la ville des trente glorieuses. La circulaire Guichard en 1973 met fin au tout collectif et les nouveaux programmes de maisons individuelles comme les immeubles de standing ont rendu possibles des recompositions sociales où chacun s'est replié avec ses « pairs »47, traçant les voies d'une nouvelle ségrégation résidentielle. Il faut dire que dans l'habitat collectif, c'est la société qui, autant que le bâti, donne des signes de faiblesses. Sous des formes diverses, la délinquance des jeunes se développe dès le début de la décennie 1970, notamment dans les immeubles où les Maghrébins sont nombreux⁴⁸. Parallèlement naissent les groupes « Habitat et Vie sociale » qui voudraient donner un second souffle à l'habitat en collectivité. En fait, la question du logement est comparable à celle de « l'école unique » : l'intégration de tous, avec l'arrivée de ceux qui sont le plus en difficulté. Or, cela se produit au moment d'un retournement de conjoncture dramatique : les charges augmentent pour les politiques, la capacité de choix et de réponse diminue pour des populations au sein desquelles le chômage augmente.

- 38 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 39 -

³⁹ Weil P., La France et ses étrangers, Folio, dernière éd°2005, p. 375.

⁴⁰ Ibid.. CAC 960 311-1

⁴¹ Dès 1972, certains maires refusent d'inscrire de nouveaux enfants étrangers dans les écoles (CAC 960 311-1). En décembre 1980, ce sera l'affaire du bulldozer de Vitry. Voir aussi sur Gennevilliers, Masclet O., La gaucbe et les cités. Histoire d'un rendez-vous mangué, La Dispute, 2003.

⁴² Alors qu'ils représentent moins de 30% des étrangers. PINçON M., Les immigrés et les HLM, le rôle du secteur HLM dans le logement de la population immigrée en l'Île-de-France, Centre de sociologie urbaine, 1981.

⁴³ Weil P., La France et ses étrangers, op. cit.

⁴⁴ Guillon M. Chauviré Y., Les populations étrangères dans l'agglomération parisienne, Rapport à la direction régionale d'Île-de-France, dactyl, juillet 1991.

⁴⁵ Même si l'opinion mettra du temps à admettre cette stabilisation (années 1980) et si est tentée en 1977 une politique de retour des immigrés (surtout Algériens).

⁴⁶ Simon P., « Les immigrés et leur logement, une singularité qui s'atténue », Données sociales, INSEE, 1996. Barou J., L'habitat des immigrés et de leurs familles, La documentation française, 2002, p.38. « Le point sur... »

⁴⁷ Berger M., Le périurbain de Paris, CNRS éd°, 2004

⁴⁸ Bachmann C., Le Guennec N., Violences urbaines, op. cit. Les rapports de préfet font état de nombreux problèmes dès 1970, en régions lyonnaise et parisienne.

L ÉTAIT UNE FOIS... IL ÉTAIT UNE FOIS.

Dès lors le tournant que doit prendre le mouvement HLM est très difficile . Il se trouve désormais en charge de fournir un logement décent non plus aux couches populaires « méritantes », mais aux plus mal loties d'entre elles: étrangers ou très pauvres. Et c'est du côté du locatif HLM que se trouve la spécificité immigrée dans les années 1990. En 1996, 64% des ménages ouvriers immigrés sont locataires en logement social contre 44 % de l'ensemble des ménages ouvriers. Les originaires du Maghreb sont surreprésentés (1 sur 2)49. Si elle se fait plutôt dans les ensembles déjà anciens (3/4 des ménages dans le parc des immeubles construits avant 1975), la concentration concerne aussi des programmes neufs, les uns construits spécialement, afin de loger les ouvriers de l'automobile, à Poissy ou dans les villes nouvelles, ou des familles très nombreuses dans les grandes périphéries urbaines (les Tarterêts), les autres n'ayant pas trouvé preneurs parmi les Français (le Val Fourré à Mantes-la-Jolie ou le quartier des tours de Choisy que se sont appropriées les réfugiés asiatiques).

Ségrégations et territoires dans la ville contemporaine

Sans s'engager plus avant dans le récit historique, on terminera par quelques remarques autour de la ville contemporaine, dont le peuplement compte une part importante d'habitants d'origine étrangère, enracinée progressivement depuis les trente glorieuses ou continuant de se renouveler⁵⁰.

Il en est des cités HLM comme des bidonvilles. Elles focalisent l'attention et toute étude un peu sérieuse de l'habitat immigré montre la diversité de celui-ci, en termes de statut comme en termes de dispersion dans les agglomérations⁵¹. Mais, comme les bidonvilles, ces cités sont emblématiques de la situation de ces urbains qu'on appelle « les immigrés », dont beaucoup sont pourtant nés dans la ville. On évoque des « territoires ethniques ». Il convient de souligner ce qui différencie ces territoires des agrégations allogènes du passé (en France comme à Chicago!).

Comme on a essayé de le montrer, il s'agit de populations construites, avec des origines et des trajectoires variées, regroupées au gré des affectations décidées par les organismes HLM, en fonction de philosophies plus ou moins avouables et de ce qu'ils considèrent comme les exigences de survie en bon voisinage. Rarement les habitants sont arrivés là par choix et rarement on y trouve une seule nationalité ou ethnie. Le phénomène peut avoir lieu quand certaines communautés transplantées d'un coup (les Chinois du XIIIe à Paris) ou capables d'agir en réseaux de cooptation (on a ainsi des guartiers turcs dans les HLM), mais en général, ce sont des familles dépendantes qui sont conduites à faire des demandes là où elles sont susceptibles de trouver un logement, c'est-à-dire en HLM. La tendance est parfois à l'augmentation de la population étrangère⁵², mais ces nationalités sont mélangées, ce qui interdit l'entre-soi communautaire à la manière des anciens quartiers ou des bidonvilles et suscite des pratiques nouvelles.

Autant que ce mouvement de regroupement, c'est la ségrégation très active aujourd'hui qui construit ces cités comme des territoires à part. Le mouvement d'évasion des anciens (ou nouveaux) habitants qui le peuvent est continu. On connaît le rôle que joue aujourd'hui l'école dans ces logiques ségrégatives. Les recensements successifs depuis 1975 ont montré qu'au fur et à mesure que progressait l'installation des immigrés dans le ville, les ségrégations s'accentuaient. La proportion de ménages immigrés a augmenté dans les communes où ils sont déjà nombreux, et diminué ailleurs⁵³. Ces mobilités résidentielles spontanées rendent peu crédibles les projets de mixité sociale sur lequel achoppe depuis 25 ans une politique de la ville, elle-même conçue à l'échelle des territoires urbains délimités comme « sensibles ». Ces « territoires » qui n'ont pas vocation à se fondre dans la ville comme ceux du passé, participent plutôt d'une nouvelle définition des banlieues populaires, au sein desquelles l'origine étrangère est devenue une variable plus importante et plus visible, y compris chez les générations nées sur place⁵⁴.

On a d'ailleurs commencé à parler de « jeunes des quartiers populaires » lors les émeutes de novembre 2005. Banlieues inquiétantes, où se concentrent la pauvreté et ses violences, mais aussi les ressources vives de la cité. N'en était-il pas ainsi dans les années trente?

Une autre diversité visible anime les quartiers plus centraux dont on parle volontiers comme « quartiers ethniques ». Ici, la parenté avec le passé est plus sensible. La rénovation urbaine, très active depuis 1970, a laissé des poches délabrées, qui ont souvent connu une longue histoire de migrations successives. Ils sont le port d'attache des derniers arrivés, qui trouvent là des adresses et des moyens de survie, des vagues les plus récentes qui imposent leur marque aux précédentes. Par les commerces et l'animation populaires qui les entourent, par les populations qui les fréquentent, par l'état délabré du bâti ponctué de nombreux immeubles squattés bien souvent, ces quartiers ont des traits communs. Mais leur diversité est grande. Certains sont devenus des espaces folkloriques, comme le « triangle de Choisy », China-town de la capitale ; d'autres sont les bazars d'une économie souterraine où s'active une diaspora transfrontalière, comme Belsunce à Marseille ou Saint-Jacques à Perpignan⁵⁵. Près de Barbès, l'ex-« médina nord-africaine » s'efface devant l'activité autour de la station de métro « Château-rouge », lieu d'approvisionnement et de rencontre de l'Afrique noire à Paris. Dans les centres des grandes villes voisinent ce qu'il y a de pire (les taudis qui brûlent, les ateliers-logis pour clandestins) et les nouvelles couches urbaines, jeunes ou classes moyennes plutôt intellectuelles : elles ont remplacé les ouvriers des vieux quartiers populaires comme Belleville⁵⁶. La diversité du peuple a fait place à l'affichage culturel de la « différence » multiethnique, valorisée comme une donnée de l'identité urbaine⁵⁷.

En centre-ville comme dans les banlieues, la ville tend ainsi à être marquée par son histoire d'immigration plus visiblement que dans le passé. Les ségrégations sociales y sont accentuées. Ce n'est en rien une singularité des villes françaises, les mêmes phénomènes se retrouvent dans les autres grands pays d'immigration. En revanche, l'histoire très spécifique du logement populaire, les retards accumulés et les voies assez brutales par lesquelles les mutations ont été réalisées après 1950 sont une spécificité nationale, qui a pu contribuer aux difficultés actuelles du « vivre ensemble » dans la ville. Surtout, l'entrée massive des immigrés dans le logement pour tous s'est faite à partir de 1975, au moment où les changements structurels de la fin du millénaire atteignaient de plein fouet les plus défavorisés. L'amélioration par le logement qui aurait dû rendre plus facile leur intégration sociale n'a pas produit ses effets.



- 40 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 41 -

⁴⁹ Boëldieu J. et Thave S., Le logement des immigrés en 1996, INSEE Première.

⁵⁰ A titre de référence : en 1999, 12% de la population d'Île de France étaient de nationalité étrangère. Parmi eux , plus de 20% étaient arrivés

⁵¹ Pour la région parisienne, voir la thèse non publiée de Michelle Guillon, Etrangers et immigrés en Île de France, Paris 1, 1992. Le tome 2 notamment.

⁵² Cf. l'étude de H. Vieillard-Baron sur Chanteloup-les-vignes (95) : 30% des habitants étaient des immigrés en 1976, 42 % en 1990, près de 50% en 1999.

⁵³ Blanc-Chaléard M-C, Les Immigrés et la France, Documentation photographique, n° 8035, 2003. p.55-56 « Vers une France des ghettos ? »

⁵⁴ Sur cette perception, cf. les travaux de Stéphane Beaud.

⁵⁵ Tarrius A., La mondialisation par le bas, Balland, 2002

⁵⁶ Simon P., « La société partagée. relations interethniques et interclasses dans un quartier en rénovation », Cahiers internationaux de sociologie 1995, vol. XCVIII.

⁵⁷ Blanc-Chaléard M-C, « Hier à Saint-Antoine, aujourd'hui à Belleville. Les étrangers et le creuset parisien depuis un siècle », in Cl. Gauvard et J-L Robert (dir.), Être parisien, Publications de la Sorbonne, 2004



Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés et leurs familles

16, rue de Valmy 93100 Montreuil Tel.: +33 (0)1 42 87 02 20 federation@aefti.fr



Colloque annuel de la Fédération AEFTI Penser une société inclusive ou panser l'intégration?



vendredi 29 novembre

9h00...17h00





















ZOOM SUR... L'ACTION DES ASSOCIATIONS

ACTEURS DE L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

Les Chibanis

La guestion des Chibanis reste trop souvent invisible car trop souvent ignorée dans les débats publics. Les associations qui luttent depuis de nombreuses années pour la reconnaissance des droits de ces travailleurs immigrés maghrébins s'activent chaque jour pour porter une attention particulière à ces immigrés retraités qui depuis de longues années n'ont jamais osé s'exprimer et qui souffrent en silence. Aujourd'hui, les associations passent à une toute autre vitesse en tentant de monter un projet particulier. Leur objectif est de créer un diagnostic faisant office d'argumentaire pour porter auprès des politiques la cause des Chibanis dont les droits sont sans cesse bafoués.

C'est la construction d'une initiative collective qui a pour intitulé, on pourrait dire : « Le droit et la reconnaissance des chibanis ». Chibanis, qui veut dire « personne âgée », est un mot arabe, un mot de déférence et de respect. Dans le monde arabe, on dit les Chibanis pour les hommes et les Chibanias pour les femmes. Ce projet est une initiative collective avec plusieurs structures : le centre social de la Gavotte Peyret à Septèmes les Vallons, « Contacts » qui est une association gardannaise qui s'occupe des Chibanis, le centre social Agora dans les quartiers Nord de Marseille ainsi que l'association « Schebba » qui s'occupe essentiellement de femmes âgées (Chibanias) ou encore l'association Nejma à Salon. Il y a aussi des structures ressources telles que : Med'in Marseille, la Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le Logement en PACA (Fapil).



Kader Atia Directeur de l'AMPIL (Association Méditerranéenne pour l'Insertion par le Logement)

L'idée est de travailler sur un diagnostic social de nos pratiques par rapport à ces vieux immigrants autour desquels on mène tous (associations, ndlr) des actions au quotidien à travers des espaces « personnes âgées », comme l'AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) à Marseille ou des cafés sociaux comme « Contacts » à Gardanne.

Ce travail de diagnostic va permettre la construction d'un argumentaire destiné à être montré aux élus, notamment le Conseil Général des Bouches du Rhône, pour une reconnaissance de droits et pour que des moyens soient donnés à ces vieux migrants afin qu'ils n'aient pas un traitement spécifique mais faire en sorte que le droit commun, les finance, les reconnaisse comme toutes ces personnes âgées qui ont contribué à la construction de ce pays au même titre que les autres.









L'objectif est la reconnaissance des Chibanis car leurs droits sont spoliés aujourd'hui à travers : titre de séjour, le titre de retraités, le problème des avis d'imposition ou l'association « Un Centre Ville pour Tous » a fait un gros travail à Marseille pour la reconnaissance des droits des Chibanis. Par exemple la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) est assez scandaleuse sur le département des Bouchesdu-Rhône, elle refuse carrément leurs dossiers de retraites. A l'AMPIL, on en est quand même en un mois, à plus de 150 recours. Cela veut dire des lettres recommandées envoyées à toutes ces administrations car les Chibanis reviennent chaque fois dans nos locaux en nous disant on ne nous donne pas nos droits à la retraite. C'est quand même scandaleux ce sont des gens qui ont travaillé ici toutes leurs vies.

Pourquoi ? Quels sont les raisons évoquées par les administrations ?

Les arguments utilisés sont toujours les mêmes. C'est : « on ne les comprend pas ou leur dossier ne rentre pas dans les cadres canoniques de l'administration ». Ces personnes n'ont pas de recours, n'ont pas de structures de défense comme les syndicats, les partis politiques, ou des lobbys administratifs comme il existe dans la société française. Se battre pour les droits c'est une bataille comme pour la liberté. Et il y a là une grosse bataille à mener. Aujourd'hui ce n'est pas qu'un travail socio-éducatif où l'on fiance une activité pour des vieux. Ce n'est pas ça. La bataille c'est une reconnaissance des droits et c'est cette bataille qu'on essaie modestement de mener avec nos moyens, avec nos ambitions et nos espoirs.

Et les politiques, prennent-ils en compte la question des chibanis?

Les politiques bougeront par rapport à une réalité : le bassin électoral. Le politique, lui voit son électorat. Après, il faut faire comme tous les autres. C'est une société où l'on nous rabâche aux oreilles : « liberté, égalité, fraternité », en fait c'est une société qui fonctionne avec des lobbys, des corporations. Les avocats ont un lobby, les communautés les plus en vues aussi, on ne va pas les citer... Je pense que ces vieux là, comme pour les femmes et les enfants, ont besoin d'un lobby mais un lobby intelligent qui s'inscrit dans la République. Ce n'est pas un lobby communautaire, qu'on ne se trompe pas, c'est un lobby pour la défense de leurs droits et ils ont besoin de militants mais aussi de gens comme nous qui se battent à leurs côtés. Et ce n'est pas un hasard si on se trouve dans ce combat là. Parce que c'est notre histoire, nos origines sont là. Et ne pas reconnaitre ces vieux, c'est ne pas nous reconnaitre nous. La reconnaissance de ces vieux c'est notre reconnaissance à nous. Il faut que nos enfants sachent que ces vieux là ont été l'histoire de cette immigration.

Il faut les imaginer quand même, il faut savoir ce qu' est cette immigration. Etre un immigré ce n'est pas : « deuxième et troisième génération ». Etre immigré c'est une condition sociale, c'est un déchirement avant tout. Je ne vais pas reprendre les termes d'Abdelmalek Sayad (sociologue) qui les avait très bien expliqués. C'est quand même des gens qu'on a déchiré à leurs pays et à qui on a demandé de travailler et de fermer leur gueule, de ne pas exister. L'existence était leur force de travail pendant des années

et les quatre sous qu'ils pouvaient avoir c'était pour faire vivre leurs familles qui se trouvaient de l'autre côté de la Méditerranée. Et même leurs familles et leurs pays les ont rejetés parce que loin du cœur on est loin de tous. Au fur et à mesure, en étant loin de tous, eux même se sont isolés psychologiquement. Quand vous allez à Belsunce, vous les voyez marcher dans la rue, on dit : que ce sont des zombis vivants. Ma femme avait écrit un beau mémoire à Belsunce, elle a été directrice du centre social Belsunce. Et son mémoire s'intitulait : « Les transparents de Belsunce ».

Aujourd'hui ce qu'il faut faire, c'est de retravailler à cette dignité, mais aussi de retravailler avec eux pour qu'ils s'expriment. Donc les associations font des ateliers de mémoire, d'écriture, des films, des expo-photo et on essaie de reconstruire mais c'est très dur. Parce que quand on en a pris plein la figure toute sa vie, c'est très difficile de s'exprimer. Alors il faut recréer une relation de confiance et bien leur montrer qu'on n'est pas là pour se foutre de leurs gueules que ce ne sont pas des zombis.



En conclusion

A Lille, les mineurs marocains avaient mené la première lutte des travailleurs immigrés en France dans les années 60. Ce fût la première lutte nationale du mouvement ouvrier d'origine immigrée qui a bloqué les houillères du Nord. Il faut s'imaginer ce que sont les houillères du Nord, c'est la multinationale du Charbonnage. Y a de l'espoir et y a des gens mais pour qu'il y ait eu cette expression, il y a eu un travail de fond avec Saïd Bouamama (sociologue et militant engagé dans les luttes de l'immigration pour l'égalité réelle des droits en France, ndlr) et d'autres. On doit poursuivre ce travail pour exhumer cette mémoire, cette vie. Aujourd'hui, les Chibanis sont comme ces gens qu'on a mis dans un hôpital psychiatrique et à qui ont a donné des neuroleptiques, on les a complètement endormi, et bien aujourd'hui il faut les réveiller et leur dire : « vous existez ». D'ailleurs, les Chibanis du Nord ont écrit un livre : « Du bled au Corons ». Aujourd'hui, le deuxième tome de leur livre est significatif : c'est : « Le poing levé ». Et nous, on va essayer d'arriver là.

- 44 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 45 -

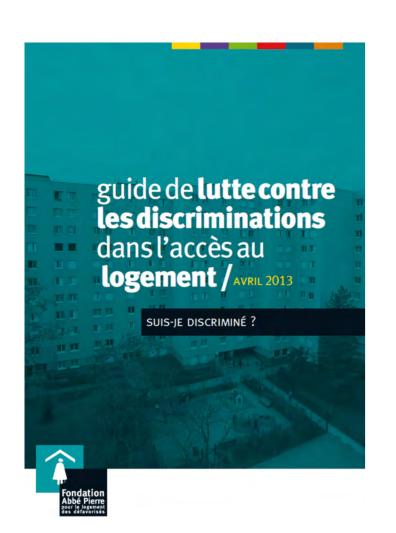
FONDATION ABBÉ PIERRE : L'ESPACE SOLIDARITÉ HABITAT

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT





Marie-Eva Charasson
Chargée de mission logement
Espace Solidarité Habitat Mission
lle de France - Fondation Abbé Pierre



Le manque de logements, la hausse des prix à la location comme à la vente, la volonté des bailleurs sociaux d'avoir une « mixité sociale » dans leur parc... sont autant d'éléments qui peuvent masquer des pratiques discriminatoires. Si la discrimination est un phénomène complexe et difficile à démontrer dans l'accès au logement, il n'en reste pas moins que les Français sont plus de 80% à penser que c'est une pratique courante dans l'accès au logement locatif.

Depuis 2011, la Fondation Abbé Pierre a inscrit la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement dans ses statuts. Dès 2005, l'Espace Solidarité Habitat (ESH), lieu d'accès aux droits de la Fondation pour les mal logés parisiens, s'est engagé dans un projet européen, ATECCOD (Agir Pour l'égalité des chances et contre les discriminations) pour travailler sur l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Cette expérience a abouti à une nouvelle mission dédiée à la lutte contre les discriminations au logement au sein des permanences d'accès aux droits de l'ESH. L'équipe de l'ESH, composée de bénévoles et permanents de la Fondation Abbé Pierre et de juristes de la Confédération Générale du Logement, a pour mission d'informer et d'accompagner les ménages parisiens qui sont menacés de perdre leur logement, contraint de vivre dans des logements indignes ou hôtels dégradés....

Les ménages reçus à l'ESH ont généralement des revenus modestes et précaires mais expriment rarement le fait d'être discriminés. C'est la plupart du temps l'équipe qui accompagne les ménages qui repère des éléments qui pourraient constituer une discrimination. En 2012, 90 situations, ayant une problématique principale autre (expulsion, congé, habitat indigne..), ont fait l'objet d'une intervention au titre de la lutte contre les discriminations et 19 situations ont été suivies exclusivement sur cette thématique. Fin 2012, 5 de ces 19 ménages étaient relogés dans le parc social ou en logement d'insertion.

Compte tenu du fait que l'ESH s'adresse à un public précaire, à faible revenu, et qui cherche à obtenir un logement social, les situations de discriminations potentielles concernent essentiellement l'accès au parc public. La majorité des situations pour lesquelles les personnes sont accompagnées dans la saisine du Défenseur des droits concerne une demande de logement social dépassant les délais anormalement longs. Sur Paris, les délais anormalement longs sont de 6 ans pour un studio, 9 ans pour un 2 ou 3 pièces, et 10 ans pour les logements de 4 pièces et plus. Près de 70% des saisines concernent des demandes de logement datant de 2000 ou avant, soit en moyenne 12 ans de délais (21 ans pour l'un des dossiers). L'origine supposée et le patronyme sont largement invoqués comme critère de discrimination.

L'ESH travaille également sur la question des refus de logement sociaux par les bailleurs, lorsque les motifs semblent infondés. Dans ces situations, les bailleurs sont directement interpellés. Bien souvent un courrier argumenté permet de trouver des solutions. Dans le cas contraire, l'ESH cherche à développer les procédures au contentieux afin de créer une jurisprudence qui puisse éviter le développement de pratiques abusives de certains bailleurs.

Monsieur M. a été relogé sur le contingent de la préfecture avec un bail glissant. Après un an, le bailleur devait signer un bail définitif. Ce dernier était réticent et pointait le fait que Monsieur était allocataire du Revenu de Solidarité Active (RSA) et que cela pouvait créer des problèmes de paiement par la suite. Nous avons écrit au bailleur pour l'alerter du soupçon de discrimination sur ce dossier. Monsieur a finalement signé un bail définitif.

Constatant que les besoins dépassent largement Paris intramuros, la Fondation Abbé Pierre a engagé, depuis 2008 dans le cadre de la Mission Ile-de-France, une démarche d'essaimage des actions réalisées au sein de l'ESH pour soutenir le développement de permanences d'accès aux droits pour les mal logés dans la région parisienne, en prenant appui sur les associations existantes. Dans un premier temps, cette démarche s'est concentrée sur la première couronne (92, 93 et 94).

Les actions à mener en matière de lutte contre les discriminations (même la simple saisine du Défenseur des Droits) sont souvent considérées comme secondaires, voire inutiles. Face à l'urgence de la situation et à la détresse dans laquelle se trouve les ménages, la Fondation Abbé Pierre informe et forme les acteurs associatifs qui ont ouvert des permanences d'accès aux droits sur l'utilité et la manière de mener des actions pour faire reconnaitre le délit de discrimination

- 46 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013

COMMUNICATION D'APPARTENANCE ET RENOUVELLEMENT URBAIN DANS UNE DES CITÉS DE LA BANLIEUE PARISIENNE : LE CLOS SAINT-LAZARE À STAINS



Les travaux font partie du paysage depuis toujours

Depuis plus de dix ans, le Clos est en travaux. Des rues sont percées, des tours abattues. Des équipements, de nouveaux immeubles, viennent changer peu à peu la face du quartier. Les commerces sont partis jusqu'au dernier et ne devraient pas revenir avant 2014. Un entre-deux qui dure.

Pour les élèves de 5^{ème} 5 du collège Maurice Thorez, situé au cœur de ce vaste quartier d'habitat social, les travaux font partie du paysage depuis toujours.

Certains ont été relogés dans les nouveaux appartements, d'autres non. Mais ils ont tous des choses à dire sur leur quartier. Il n'y a qu'à demander.







David Cadasse & Emmanuel Letourneux

Co-fondateurs d' ENSEMBLE Communications Participatives

Un quartier en mutation, vu par des préadolescents, eux-mêmes en pleine transformation

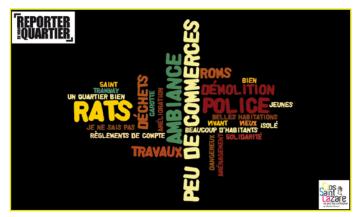
Le projet Reporter de mon quartier est une commande de l'Unité Territoriale de Renouvellement Urbain de Stains dépendante de la communauté d'agglomérations Plaine Commune, en Seine-Saint-Denis (93, région parisienne). L'idée est d'observer les transformations du quartier du Clos Saint-Lazare, à travers les yeux des élèves d'une classe de 5è. Tout ça, j'exagère à peine, pour que les famille, déroutées par les chantiers et toutes les nuisances qui y sont liées puissent observer leur environnement d'un œil neuf et compatissant. Tout ça aussi pour espérer persuader l'Etat français, de la nécessité vitale de mener à son terme l'opération de renouvellement urbain, plombée par de nombreux retards, alors même que l'ANRU 1 touche à sa fin, et qu'avec lui vont s'assécher les milliards d'euros qui ont changé le visage de nos quartiers depuis une décennie.

- 48 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 49 -

Le résultat : un blog, un film, et une exposition, qui mettent en scène la transformation des enfants en reporters de leur quartier, leur apprentissage, et la naissance de leur point de vue. Ils rencontrent habitants, élus et techniciens, s'intéressent aux relogements, aux espaces de jeu, aux écoles, aux centres de loisir et à la sécurité des logements, ou encore à l'image future du Clos Saint-Lazare. Un quartier en mutation, vu par des préadolescents, eux-mêmes en pleine transformation.

Le Clos en trois mots

Pour avoir une idée de la manière dont les enfants perçoivent leur quartier, il leur a été demandé de citer chacun les trois mots qui selon eux, le définissent le mieux. Plus un terme est utilisé, plus il apparaît en gros sur le nuage de mots.



En tête, le mot « rats » se détache largement. Les rongeurs sont le cauchemar des enfants qui en voient partout. Pour les adultes, les rats semblent moins envahissants, ou tout simplement moins visibles. Pourquoi ? Parce que les uns et les autres ne voient pas les mêmes choses. Non seulement les enfants sont plus petits, plus près du sol, mais ils jouent dans les squares, les terrains vagues, les buissons, tandis que leurs parents ne quittent pas les trottoirs et l'enceinte des immeubles. Et de fait, lors de chacun des reportages effectués sous la conduite des enfants, nous verrons des rats.

Sur la deuxième marche du podium, les mots « ambiance », « peu de commerces » et « police » évoquent un quartier miné par les trafics et les problèmes d'insécurité. Mais ce serait compter sans l'ambiance. Et nous découvrons que pour les enfants, leur quartier présente des qualités intéressantes, absentes ailleurs, dans d'autres types de quartiers : de vastes aires de jeu, une configuration qui permet de rassembler une équipe sur le terrain de foot ou un

ballet hip hop dans le square en un sifflement. Bref : un endroit merveilleux pour les moins de quatorze ans

Et puis il y a la troisième marche du podium : roms, déchets, travaux, démolition. On ne sait pas dans quel ordre : champ lexical du transitoire, du terrain vague. Même si certains sobriquets du quartier comme Closovo, homophone trituré de Kosovo et ses images de ruines, donnent quelque peu le ton.

Tout est possible aux yeux des enfants

« Il faudrait faire venir des touristes, ça ferait marcher le commerce ». Dans le square, les jeunes reporters imaginent l'avenir du quartier. Plus propre, plus respectueux des gens et de l'environnement. Plus attractif, aussi, puisque des gens de partout, et même de Paris, voudraient y vivre.

Et dans cette volonté enfantine de réhabilitation humaine et sociale du quartier, certains élèves, comme Riane et Vincent pensent qu'on pourrait réduire les nuisances causées par des bandes de « grands » qui occupent les halls et les dégradent. Dans le film qu'ils sont en train de réaliser, les enfants aimeraient parler de ce problème.

Comme l'explique Riane « Les dealers vendent leurs trucs dans les halls.

Ils boivent de la bière, ils fument et ils font des jeux de dés avec de l'argent.

La police, ils ne font que de se balader, ils ne font rien. Il n'y en a pas assez. Ils ont peur. En général ils font juste des tours en voiture et c'est tout. Ils se baladent et quand ils voient quelqu'un qui fait de la moto sans casque ou du cross sur la route, ils ne font rien. Même devant les dealers, ils regardent et repartent. Il n'y a que deux fois où ils sont intervenus et là ils ont réussi à les arrêter. Mon voisin, un matin, a eu sa porte défoncée par la police. Il a fait 6 ans de prison. Il vient de revenir ».



La discussion est animée. Riane et Vincent nous proposent de tourner une scène avec le commissaire de Police. Ils veulent lui expliquer comment ils pensent qu'il faudrait agir et lui faire visiter le Clos comme ils le voient. Une autorisation sera demandée, l'idée a beaucoup plu au Commissaire, mais pas à ses supérieurs. Autorisation refusée.

La vie en famille au porte à porte de la romance

Un peu plus loin, un groupe de filles veulent parler de choses beaucoup plus intimes. Sur des post-it, elles ont noté leurs idées clef : la vie en famille, la romance et les histoires d'amour que condense un tel quartier, elles veulent aller à la rencontre des gens au porte à porte. Les post-it dansent sur la table jusqu'à ce qu'émerge une réponse en forme de cadavre exquis : « la vie en famille au porte à porte de la romance ».

Mais malgré leurs micro trottoirs, leurs interviews surprises aux sorties d'écoles, l'intime restera caché, révélant la pudeur comme un trait du quartier. Elles interrogent alors les responsables de l'Office public d'HLM, visitent les nouveaux logements et se projettent : « ici il y aura mon canapé, là mon écran géant ». Ou encore « elle est trop petite cette cuisine, faut faire un bar américain! » C'est leur idée de la romance.

Le mystère des politiques

« Monsieur Braouezec, quel est le niveau de vie moyen des habitants ? » C'est Jeremy qui pose la question. Toute la classe est rassemblée dans la grande salle de réunion au siège de la communauté d'agglomérations Plaine Commune. Son président en a le souffle coupé...« En voilà une drôle de question », et d'expliquer un peu gêné que Plaine Commune est à ce niveau l'une des communautés d'agglomérations les plus pauvres de France. Alors Jeremy enchaîne. « Combien coûtent tous ces travaux ? ». 1,4 Milliards. C'est le coût de l'ensemble du programme de renouvellement urbain de Plaine Commune. Les enfants se regardent. Les deux informations ont du mal à s'articuler dans leurs esprits. Comment a t'on pu mobiliser tant d'argent sur un territoire si pauvre?

En général, les jeunes reporters du Clos Saint-Lazare ont eu du mal à se laisser convaincre par le discours des élus qu'ils ont interviewés. Trop calibré, ça n'inspire pas confiance.



L'importance de changer de point de vue

Voir son environnement quotidien par les yeux de jeunes adolescents, c'est accepter que pour eux, rien n'est bloqué, rien n'est irrémédiable. Il faut donc accepter de se laisser doucement déstabiliser. Leur enthousiasme, leur soif de vivre se communique à tous ceux qu'ils rencontrent.

Dans un quartier où, comme le dit Vincent, « Beaucoup de parents veulent déménager », parce qu'ils ont peur pour l'avenir de leurs enfants, les collégiens, eux, veulent à tout prix rester, « sinon on n'aurait plus d'amis ni rien ».

En entendant cette bonne volonté pleine d'innocence, on se prend à rêver d'un pacte intergénérationnel, pour que grandir au Clos ne soit plus vu si souvent comme un danger mortel.

Fiers d'être du Clos

Il y a, il faut l'avouer, une vraie fierté pour beaucoup à être du « Clos » et de se revendiquer de la « street » (rue, an anglais) ou du « ghetto » . Avec ce syllogisme implacable : le quartier est dur, je viens du quartier, donc je suis un dur. Image surfaite, surjouée parfois chez des jeunes animés par un puissant sentiment d'appartenance.

Riane explique bien ce sentiment : « Dans le clos tout le monde connaît tout le monde. Du coup on ne va pas aller voler chez les gens. Les gens se protègent entre eux, même s'il y a des délinquants. Ici c'est 'Tout le monde défend tout le monde' ».

Le Clos, de par sa conception, favorise cela. Une aile de papillon fermée vue d'avion, l'inspiration de l'architecte Eugène Gonnot fait du quartier un monde en soi. Et ses quelques 10 000 habitants les riverains d'un même village.

- 50 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 51 -

Mais au juste, comment c'était le clos avant?

Le Clos d'hier, le Clos d'aujourd'hui. Nous avons voulu confronter les visions du quartier sous un axe transgénérationnel. La rencontre entre les deux mondes s'est avérée très riche d'enseignements. Echanges entre la classe et Paul Gomis, habitant depuis 1971 au Clos. Le doyen avait fait le déplacement pour nous raconter son histoire et celle du quartier. Une histoire qui se confond avec celle de l'immigration en France.

« Je suis Sénégalais, je viens de là-bas. Je suis venu en aventurier comme tous les immigrés. J'ai émigré pour vivre et gagner ma vie en France. Je suis venu par bateau. Je suis arrivé à Bordeaux avant de monter à Paris où je suis resté 10 ans, célibataire. J'ai rencontré ma femme et je me suis marié. Et c'est mon patron qui m'a donné un logement ici (au Clos Saint-Lazare, ndlr) Je suis arrivé le 1er avril 1971 et ça fait 42 ans que je suis là », explique Paul Gomis, grands témoins des évolutions du quartier.

Quant aux violences urbaines que d'aucun dénoncent au Clos, lui estime que ça n'est pas forcément pire qu'à son époque. « Il faut toujours faire attention à ses affaires. Mieux vaut mettre trois verrous sur votre porte », conseille-t-il tranquillement. Créée pour offrir des réponses adaptées à l'émergence d'une société en réseaux, plus collaborative, plus relationnelle, mais aussi plus individualiste,

ENSEMBLE Communications Participatives propose des tactiques innovantes au service de la mobilisation, de l'intelligence collective, du lien social, pour une nouvelle lecture des richesses humaines et des territoires.

La structure comprend une société de services et une association oeuvrant dans le champ de la solidarité et de la citoyenneté.

www.communicationsparticipatives.com

Crédits photo ENSEMBLE Communications Participatives 2013. Tous droits réservés.



Le blog des reporters du Clos :

http://reportersdemonquartier.blogspot.fr/

Le film des reporters du Clos:

http://reportersdemonquartier.blogspot.fr/2013/06/reporter-de-mon-quartier-le-film.html

ENSEMBLE Communications Participatives : www.communicationsparticipatives.com

SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT : UNE ASSOCIATION DONT L'ACTION TÉMOIGNE QUE FACE À L'EXTRÊME GRAVITÉ DU MAL LOGEMENT, CHACUN PEUT AGIR MODESTEMENT, MAIS CONCRÈTEMENT, LÀ OÙ IL EST



Brigitte Poirier

Bénévole et membre du Conseil
d'Administration de SNL Paris

SNL crée des logements en Île-de-France pour les louer temporairement à personnes en grande précarité, qu'elle accompagne pour leur permettre d'accéder ensuite à un logement durable.

En 1988, deux responsables de PME du bâtiment, convaincus qu'avoir un toit est d'autant plus essentiel que l'on est fragilisé par la vie, et constatant que le manque de logements accessibles aux personnes démunies est de plus en plus criant, décident d'agir. C'est ainsi que se crée, avec quelques habitants du XIXe arrondissement de Paris, un premier groupe local, qui achète un logement, financé à 100% par des dons. A partir de 1990, leur projet est porté par la loi Besson, qui ouvre aux associations les subventions publiques pour le logement social. Dès lors, les dons collectés sont complétés par 60 à 75 % de subventions et jusqu'à 15% de prêts à long terme. De nombreux logements peuvent être créés et trois associations départementales « Solidarités Nouvelles pour le Logement » voient le jour en 1997 : en Essonne, à Paris et dans les Yvelines. Plus tard, viendront Solidarités Nouvelles pour le Logement Hauts-de-Seine et Val-de-Marne, et l'activité se développe aujourd'hui en Seine-Saint-Denis. Les associations départementales sont membres de Solidarités Nouvelles pour le Logement Union, structure fédérative, et actionnaires de leur filiale SNL-Prologues, société coopérative de portage immobilier.

Aujourd'hui, SNL représente en Île-de-France :

- 900 logements de qualité, accessibles grâce à la modicité des loyers et des charges, aux personnes les plus démunies
- Une cinquantaine de nouveaux logements créés chaque année
- plus de 7 000 personnes successivement accueillies puis relogées depuis la création

A Paris, 186 logements ont permis d'accueillir déjà 1 500 personnes depuis l'origine

Cette évolution n'a été possible que grâce à l'engagement d'un important réseau de bénévoles organisé en Groupes Locaux de Solidarité (GLS). Aujourd'hui, SNL compte 110 groupes rassemblant plus de 1 000 bénévoles, dont 200 à Paris répartis dans 18 groupes. Parallèlement, il a été fait appel aux compétences de professionnels qui viennent en appui des bénévoles à tous les niveaux du fonctionnement de l'association (montages financiers, gestion locative, entretien des logements, accompagnement social, animation de la vie associative...). En 2012, SNL comptait 53 salariés dont 13 à Paris.

- 52 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013

ZOOM SUR L'ACTION DES ASSOCIATIONS

Origine et nature des logements

SNL acquiert les logements ou les prend en gestion auprès de leurs propriétaires, selon différentes formules de court ou moyen terme, incluant ou non des travaux (mise à disposition, bail avec abandon de loyer, bail à réhabilitation). En grande couronne où le foncier est encore parfois accessible, elle peut même construire. À Paris, l'association participe à l'opération « Louez solidaire et sans risque ». Pour la réhabilitation comme pour l'entretien, il est fait preuve d'une grande exigence en matière de qualité énergétique ; l'association veille à ce que l'ensemble des coûts du logement soient soutenables par les ménages accueillis et à ce qu'ils puissent y vivre dignement, sans être en situation de « précarité énergétique ». Par ailleurs, afin de favoriser la mixité sociale, priorité est donnée à des logements répartis de manière diffuse dans la ville, souvent en copropriété. La majorité des logements sont conventionnés et les loyers sont alignés sur ceux des logements « les plus sociaux » (PLA-I) proposés par les autres bailleurs sociaux.





Critères et modalités d'attribution

Les logements sont destinés aux plus démunis : familles monoparentales en précarité, femmes ou couples dont les enfants ont été placés du fait du mal logement, bénéficiaires du RSA ou « travailleurs pauvres » qui ne peuvent ni accéder à un logement durable ni se maintenir durablement dans l'emploi. Avant d'arriver à SNL, tous ont eu un « parcours logement » difficile : foyers, hébergement précaires, et la rue (20%).

Une part importante des locataires est issue de l'immigration. Ainsi à Paris, 60% des locataires sont de nationalité étrangère. Cela s'explique facilement au regard des difficultés particulières rencontrées par les personnes arrivées récemment en France, qui sont financièrement plus précaires que la moyenne de la population et ont moins souvent de garants ou de réseaux permettant d'accéder au logement privé. Ce sont des personnes qui ont fait le choix de vivre en France pour de multiples raisons et qui ont déjà parcouru un chemin important avant d'être régularisées et d'arriver à SNL. L'association demande en effet à ce que le titulaire du bail (au moins l'un des deux conjoints dans le cas d'un couple) soit en situation régulière. Être en situation irrégulière signifie aujourd'hui ne pas pouvoir bénéficier des prestations familiales, notamment l'Aide Personnalisée au Logement (APL), ni pouvoir travailler : il y a donc absence de ressources régulières, ce qui compromet le payement du loyer, aussi minime soit-il. Cela signifie également ne pas pouvoir être inscrit comme demandeur d'un logement social, ce qui fait obstacle au relogement. Autant de données impliquant une prise en charge totale de la personne par l'association, sans savoir si et quand un début d'autonomisation pourra être envisagé.

La Charte de SNL accorde une marge de manœuvre importante aux associations départementales pour les modalités d'attribution. Pour exemple, SNL Paris doit prendre en compte des candidatures issues des obligations réglementaires liées aux financements à l'investissement (Préfecture, Ville de Paris, 1% Logement), correspondant à des accords particuliers (Mairie de Paris, mairies d'arrondissement ou dispositif Louez Solidaire et sans risque¹), provenant de

partenariats avec d'autres associations (Fondation Abbé Pierre, France Terre d'Asile) ou encore adressées directement à SNL Paris.

Dans tous les cas, outre les critères réglementaires (composition familiale, revenus), SNL veille à ceux qui sont spécifiques à son projet : accueillir les personnes, seules ou en famille, qui ont besoin d'un logement mais qui ne pourraient faire face de manière autonome aux responsabilités que cela implique. Le double accompagnement, professionnel et bénévole, proposé à chaque locataire, permet à SNL de loger des ménages que les autres bailleurs n'accueillent pas et des les accompagner à leur rythme vers une insertion durable.

Le Groupe Local de Solidarité

Dès l'origine, la spécificité de l'engagement solidaire de SNL tient à l'articulation étroite entre deux missions souvent dissociées. L'une d'ordre économique consiste à se donner les moyens de créer des logements accessibles aux plus démunis ; l'autre d'ordre sociétal vise à sauvegarder, développer ces liens de proximités essentiels tant pour l'individu que pour la collectivité. Si l'association a pu rester fidèle à cette double exigence depuis 25 ans, c'est grâce à la vitalité des Groupes Locaux de Solidarité et à leur capacité de renouvellement et d'invention.

Un GLS peut se constituer dès que plusieurs bénévoles habitant la même commune ou le même arrondissement sont prêts à se mobiliser autour d'un ou plusieurs logements SNL ou pour en créer de nouveaux. Le groupe est constitué de ces bénévoles, mais également des locataires qui sont invités à y jouer un rôle actif, comme à tous les niveaux de la vie associative. Travaillant en collaboration étroite avec les salariés de l'association, le groupe local participe à la recherche de fonds propres (collecte de dons, création d'événements au bénéfice de l'association), accueille les nouveaux locataires, les aide à s'installer et à découvrir leur quartier, organise des moments de convivialité, des réunions d'information et des sorties culturelles, participe à la vie du quartier (conseil de quartier, forum, fête de quartier).

Par ailleurs, chaque locataire est en relation plus individualisée avec un ou deux bénévoles du groupe local auquel il appartient. C'est avec cet appui et celui d'un travailleur social de SNL qu'il fera, en prenant le temps qu'il faut, le chemin qui lui permettra d'accéder à un logement durable, de l'habiter pleinement et de

s'v maintenir : payer son loyer, entretenir les lieux, respecter les règles copropriété. Ayant enfin retrouvé la sécurité d'un « chez soi », il lui sera possible d'accueillir à son tour et de s'ouvrir vers l'extérieur. L'accompagnement à SNL est centré sur le logement mais la plupart des personnes ont eu un parcours de vie très difficile avant d'arriver à SNL. Après avoir « posé leurs valises », soufflé un peu, elles peuvent faire le point, d'abord reconnaître puis exprimer leurs besoins : recevoir des soins médicaux, une aide psychologique, trouver un d'emploi, apprendre le français, obtenir de l'aide pour l'éducation des enfants... Répondre à ces besoins dépasse la mission de SNL, mais le travailleur social et l'accompagnateur bénévole sont souvent à la bonne place pour entendre ces demandes et orienter les locataires vers les services, les associations, les personnes compétentes pour y répondre. Dans tous les cas, accompagner un locataire demande à être à l'écoute sans être intrusif, d'aider en ne se substituant pas à lui, à être conscient de son propre rôle et de ses limites. Il s'agit d'une expérience humaine enrichissante mais pas toujours simple, aussi des temps de formation et d'échanges sont-ils proposés aux bénévoles pour les y préparer.

SNL ne prétend pas résoudre seule la crise du logement. Mais ses 1 000 bénévoles, ses salariés et l'ensemble des personnes logées témoignent qu'il est possible d'inventer des solutions au mal logement. Ils démontrent que les personnes les plus démunies peuvent, en étant accompagnées, accéder à un logement et prendre leur place dans la société; avec d'autres acteurs, au sein de collectifs ou dans leurs actions locales, ils portent cette conviction auprès de leurs concitoyens et des pouvoirs publics, pour faire évoluer les représentations et les politiques.

- 54 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013

Opération Louez solidaire et sans risque : Cette opération de la Ville de Paris, préconisée par le secteur associatif, consiste à mobiliser des logements privés, pour qu'ils soient loués à des associations, lesquelles les sous-louent à des ménages en difficulté.

Une subvention de la Ville permet aux associations de payer le loyer au propriétaire du logement. C'est la Ville qui attribue les logements et qui s'engage à reloger les locataires dans les 18 mois, s'ils y sont prêts.

Je n'ai malheureusement pas pu mener une enquête bien approfondie concernant la population Rom près de chez moi. Des questions vitales les occupent et il est délicat de venir « enquêter ».

Pourtant deux enfants, l'un en CM2 et l'autre en 6°, ayant intégré une classe « normale » dans le dernier trimestre scolaire, ont clairement exprimé leur plaisir à fréquenter l'école, leur désir d'apprendre. A l'évocation des relations professeur/élèves ou moi/les autres, ils ont déclaré n'avoir rencontré aucun problème, s'être fait des copains : un turc, un portugais...

A l'évocation du travail scolaire « à la maison », ils ne pouvaient imaginer en quoi leurs conditions de vie pouvaient les gêner car ils se considèrent dans les meilleures conditions (ils ne souhaitent qu'une chose c'est que ces conditions de vie actuelles ne leur soient pas ôtées).

Par ailleurs, pratiquant l'enseignement du F.L.E auprès d'adultes j'ai été amenée à rencontrer des personnes qui avaient étudié en U.R.S.S dans les conditions du logement partagé avec d'autres familles. Les devoirs se faisaient sur un coin de table de cuisine. Cela n'a visiblement pas nui.

Mon petit-fils vient d'obtenir son BAC avec mention T.B et il vient à Paris pour une prépa. Sa maman l'installe dans un vrai logement, face au lycée qu'il va fréquenter : des conditions idéales de logement par conséquent. Travaillera-t-il mieux qu'en partageant les conditions d'un internat, avec ses congénères ? Il est trop tôt pour le dire.

Ma conclusion personnelle est que, à condition de ne pas tomber dans l'extrême de la précarité, les conditions de logement sont secondaires dans le tableau et que ce qui prévaut c'est bien plus les conditions d'entourage familial qui donne bien plus que tout l'estime de soi ou pas, la confiance ou pas, la sécurité affective ou pas. Il me semble que, sans ces bases là, il est vraiment plus difficile de réussir.

Voilà une bien maigre contribution qui ne prétend à rien.

Christiane Lafforgue



LE LOGEMENT DANS LES COURS DE FRANÇAIS LANGUE D'INTÉGRATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE



Nicolas Coursodon
Formateur Français Langue d'Intégration
CADA, Valence

L'enseignement du FLI au CADA Diaconat Protestant de Valence

Les demandeurs d'asile n'ont pas le droit au travail ni à la formation professionnelle durant la procédure qui peut durer de 6 mois à 3 ans. L'apprentissage d'une nouvelle langue étant un long chemin semé d'embûches. le CADA-Diaconat Protestant a choisi de ne pas attendre l'obtention du statut de réfugié pour donner accès, aux résidents du CADA, à des cours de Français Langue d'Intégration basés sur le référentiel FLI et dispensés par un formateur FLI diplômé, à temps plein, en CDI. Cette appellation Français Langue d'Intégration FLI, en direction de demandeurs d'asile, peut prêter à controverse. En effet, certains soutiendront que l'on ne peut pas parler d'intégration des demandeurs d'asile tant qu'ils n'ont pas obtenu le statut de réfugié. Cependant, qu'on le veuille ou non, les demandeurs d'asile commencent leur parcours d'intégration sociale pendant la longue procédure car ils ne vivent pas en vase clos. Logés dans un immeuble collectif ou en appartement en ville, ils interagissent avec leur travailleur social référent, le référent technique responsable des logements, le personnel administratif, leur médecin, les professeurs de leurs enfants, leurs voisins, les bénévoles des associations caritatives... Ils ont donc des besoins linguistiques auxquels il faut répondre afin qu'ils puissent se débrouiller dans le quotidien le plus rapidement possible et gagner du temps dans leur parcours d'intégration lors de l'obtention du statut de réfugié, notamment la recherche et la gestion d'un logement.

Les cours de Français Langue d'Intégration au CADA

Les résidents signent à leur arrivée au CADA un contrat pédagogique traduit dans leur langue où sont spécifiés les objectifs du cours de français, la vive recommandation de présence à un cours minimum d'une durée de 2h30 par semaine soit 125h par an, les engagements du formateur (faire de son mieux pour que le cours soit agréable et productif, prendre en compte les difficultés psychologiques faisant obstacle à l'apprentissage...) et de l'apprenant (participer aux activités en assumant une attitude coopérative, prendre la parole le plus souvent possible en acceptant de faire des erreurs car c'est en parlant qu'on apprend à parler...). Egalement, nous pouvons inscrire un résident à 3 cours maximum, soit 7h30 par semaine et 337h par an, sur sa demande voire à un cours individuel en cas de besoins très spécifiques (souhait de certification, recherche de stage...). Le stress lié à la demande d'asile fait parfois perdre toutes capacités cognitives aux résidents. Il est alors important d'aller chercher la personne là où elle est, de trouver une clé d'entrée pour qu'elle s'implique dans son apprentissage, d'être disponible lorsqu'un désir d'apprendre se manifeste.



Un atelier de lutte contre la précarité énergétique au CADA-Diaconat Protestant de Valence

Enseigner le français aux demandeurs d'asile permet donc de :

- mettre à profit la période de demande d'asile pour gagner du temps dans le parcours d'intégration quand la personne est reconnue réfugiée.
- donner rapidement des rudiments de français, dans un souci d'autonomie, afin que les demandeurs puissent se débrouiller dans le quotidien grâce à des cours basés sur leurs besoins (consulter un médecin, gérer son logement, fréquenter les services publics, gérer la scolarité des enfants...)¹.
- valoriser les apprenants, leur donner confiance, soutenir leur parentalité, leur apprendre à apprendre en immersion, les ouvrir sur la société française afin de développer leur compétences culturelles.
- garder une activité sociale régulière et éviter ainsi un désœuvrement, une désocialisation, une perte de compétence, un repli sur soi, sur ses difficultés.

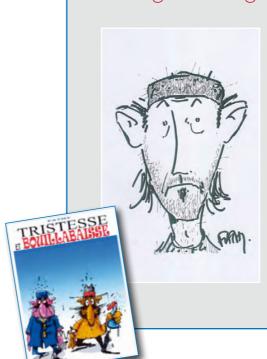
Lors de l'obtention du statut de réfugié, les objectifs des cours évoluent pour mieux accompagner les réfugiés dans leurs démarches. Des cours spécifiques pour mieux accompagner les réfugiés dans leur recherche de logement et d'emploi

Lorsqu'un demandeur d'asile obtient le statut de réfugié politique, dans un délai de 3 mois renouvelable une fois, il doit trouver un logement, en priorité, et un emploi. Il se retrouve alors face de nombreuses démarches (inscription à Pôle Emploi, à la CAF, demande de logement HLM...), un « choc de papier »² dans une société souvent « surbureaucratisée » par rapport à la sienne³. Nous intervenons alors à trois : la conseillère en économie sociale et familiale en charge de l'aide à recherche de logement, le travailleur social référent de la famille réfugié et le formateur FLI. Nous nous réunissons brièvement une fois par semaine. Nous nous coordonnons afin d'identifier les besoins d'apprentissage du moment (remplir un dossier HLM, comprendre des conditions de locations, décrire un logement, comprendre une facture énergétique, se présenter professionnellement etc.) et d'y répondre grâce à des cours s'adressant spécifiquement aux réfugiés. En effet, nous prenons en compte la complexité de la situation d'immersion dans laquelle les réfugiés, adultes et responsables, vivent, communiquent et acquièrent le français au quotidien. Ceci se fait en cohérence avec

le principe de départ posé par le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues selon lequel tout apprenant quel qu'il soit est et doit être considéré comme : « un acteur social ayant des tâches à accomplir ». Les cours sont alors une « bulle formative » où l'on peut prendre le temps d'analyser des situations, des documents authentiques auxquels sont confrontés les réfugiés dans leurs multiples démarches (bail, demande d'allocation logement, état des lieux, etc.). La complexité de la réalité n'y est pas simplifiée mais adaptée. Les cours font alors écho avec leur réalité quotidienne. Une exigence progressive vis-à-vis des réfugiés durant la période de préparation à la sortie des résidents permet une transition moins brutale entre l'accompagnement CADA et post-CADA. Les objectifs pédagogiques, adaptés au niveau de l'apprenant, seront plus ou moins remplis selon le temps imparti : cela peut aller de simplement reconnaître l'expéditeur d'un courrier grâce au logo et identifier le montant à payer dans une facture pour un apprenant peu scolarisé de niveau A1.1 jusqu'à rédiger une lettre formelle simple pour un apprenant scolarisé bien plus avancé. En cohérence avec l'objectif de ces cours, un conseiller Energie au Point Info Energie/ ADIL 26 vient dispenser une formation d'une durée de 5h pour lutter contre la précarité énergétique. La 1ère séance consiste à aborder les éco-gestes avec manipulation d'une mallette contenant divers outils utiles à l'économie d'énergie (multiprise, disperseur, thermomètre...) et une sensibilisation aux fuites d'eau. La 2ème séance permet l'explication des factures d'énergies et du relevé des compteurs. Ceci afin de prendre conscience du coût de l'énergie, de comprendre et régler une facture d'électricité.

Une équipe de professionnels aux parcours divers (assistant social, éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale, formateur FLI) affine l'accompagnement médico-social du demandeur d'asile, notamment autour de la question du logement. Le formateur de FLI se focalise sur les compétences linguistiques et culturelles d'un demandeur d'asile et d'un réfugié. Les travailleurs sociaux apportent, eux, des éléments sur le travail éducatif fait auprès de chaque famille. Ces regards pluriels se complètent et s'enrichissent. Le CADA de Valence entend poser comme bonne pratique la coordination entre travailleurs sociaux et formateur de FLI au bénéfice de l'usager, en répondant au mieux à ses besoins réels, entre autres liés au logement.

Fathy Bourayou



Depuis plusieurs années,
Fathy Bourayou travaille en colloboration
avec la Fédération AEFTI.
Il nous a offert de nombreux dessins,

il sera présent lors de notre colloque à Marseille, le 29 novembre

et nous tenons particulièrement ici

à le remercier pour sa collobaration

et sa gentillesse.

www.facebook.com/fathy.bourayou

- 58 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 59 -

¹ Etienne Sophie, 2008, « Créer des parcours d'apprentissage pour le niveau A1.1 », AEFTI-Didier

² Noiriel G., 2006, « Le creuset français. Histoire de l'immigration 19^{ème}-20^{ème} siècle », Seuil, Paris in Adami H.,2007, « Le niveau de scolarisation des migrants : un facteur déterminant dans le processus d'intégration » in Archibald J., Chiss J.L et al., 2007, « La langue et l'intégration des migrants », L'Harmattan, Paris.

³ Adami H.,2007, « Le niveau de scolarisation des migrants : un facteur déterminant dans le processus d'intégration » in Archibald J., Chiss J.L et al., 2007, « La langue et l'intégration des migrants », L'Harmattan, Paris.

pour leurs illustrations dans cette revue un grand merci à



BALLOUHEY

http://ballouhey.canalblog.com



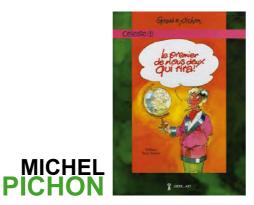


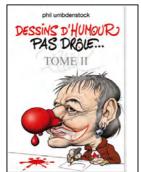
FATHY BOUARAYOU

Mobilisation générale MOBILISATION COMPANIE LOGEMENT



www.facebook.com/fathy.bourayou





PHIL UMBDENSTOCK pour l'Association ESPOIR À COLMAR

www.phil-umbdenstock.com

ZOOM SUR L'ACTION DES ASSOCIATIONS

LA MAISON DE L'ESCARGOT

Il y a 22 ans de cela, suite à l'invitation d'un des plus grands collectionneurs d'art en France, la vie a offert à ma famille une chance inattendue : celle de vivre en France. Mon époux artiste-peintre et graveur d'un grand talent était invité à passer trois mois avec sa famille à Paris. A cette époque j'étais déjà depuis plus de dix ans professeur de français. Lors de cette visite je jouais le double rôle de traductrice pour l'artiste et celui d'agent. Nous étions également accompagnés par nos deux fillettes de dix et six ans. Lorsque je préparais le voyage une question n'arrêtait pas de me ronger : celle du logement. Je ne savais pas comment l'aborder et encore moins comment la résoudre. En recevant l'invitation officielle pour le consulat français afin de demander les visas, nous avons découvert que notre hôte prenait en charge cette question et nous étions enfin rassurés. Une fois à Paris, nous avions comme objectif de présenter le travail artistique de mon époux à des galeries susceptibles de l'exposer. Une première exposition a eu lieu deux mois après notre arrivée, laquelle a donné lieu à des contacts et à d'autres propositions de collaboration. C'était une possibilité professionnelle que nous ne pouvions pas laisser passer. Les trois mois s'étant écoulés, nous devions nous débrouiller seuls et trouver un autre logement. C'est là que les grosses difficultés ont commencé. Je devais trouver seule une solution à cette question et mon estime de soi, la confiance que j'avais dans mes connaissances de la langue française ont pris un coup irréparable. Pour un français ou un étranger ayant appris la langue en France, il semble naturel de connaître des expressions comme : « justificatifs de domicile », « avis d'imposition », « caution » ou encore les désignations comme « F2 », « F3 »... Le fait que je connaissais chacun des mots, pouvant même les analyser du point de vue grammatical ou étymologique, ne m'avançais pas : je ne comprenais toujours pas le sens des annonces. Je n'avais pas la clé de l'emploi des mots dans ce contexte concret. Il me manquait des connaissances socioculturelles. En 1992 l'internet n'existait pas. Le fait que j'étais professeur de français m'empêchait d'aller demander conseil à des connaissances et même aux quelques amis que nous avions : j'avais tout simplement honte. Je ne pouvais pas leur expliquer que le français que



Tamara Ganev Consultant en formation, Ivry

j'avais appris dans les livres de Maupassant, Balzac, Dumas, Hugo, Musset, etc. n'était pas celui des petites annonces ni même de la boulangère du coin. Il ne me restait qu'à aller fouiller dans les dictionnaires des bibliothèques et lorsque, souvent, je ne trouvais pas le mot ou l'expression recherchés, de déduire le sens qu'ils prenaient dans l'annonce. Il est vrai que pendant cette période j'ai appris sur la formation des expressions en français et le côté socioculturel de l'enseignement linguistique beaucoup plus qu'à l'Université et surtout, je l'ai appris à mes dépens et par ma propre expérience. Mais c'est seulement une partie du problème et il me restait à en résoudre d'autres beaucoup plus difficiles : comment appeler au téléphone pour que l'on me fixe un rendez-vous. Dès le premier appel j'ai compris que mon accent provoquait une réponse négative. Plus encore, les personnes qui me laissaient parler et qui comprenaient que je suis épouse d'artiste m'arrêtaient tout de suite en disant que ces personnes-là n'ont pas de revenus stables pour payer un loyer. Au bout de quelques jours d'appels infructueux et de quelques humiliations, j'ai noté tous les défauts que l'on me trouvait, essayant de compenser par une argumentation ou de trouver des moyens de les contourner. J'ai même osé demander aux personnes qui me refusaient quelle était la raison de ce refus et comment je pouvait éviter ce qui leur faisait si peur : la nationalité étrangère, le manque de salaire stable, les deux enfants à charge... De cette manière j'ai appris la possibilité d'avoir à ses côtés une ou des personnes qui « se portent caution » : encore une expression que je découvrais dans un contexte nouveau. Pendant quatre ans ma famille et moi étions

ZOOM SUR L'ACTION DES ASSOCIATIONS



obligés de demander à des amis de se porter garants pour nous devant des propriétaires de logements. C'était une des plus grandes humiliations que nous avons dû vivre lors de notre installation en France. Adultes, personnes intègres et responsables, le simple fait que nous étions étrangers nous obligeait à prouver ce qui était une évidence. Plus tard nous étions confrontés à d'autres comportements pas moins humiliants : à l'aide de leurs connaissances du système et de la vie en France, beaucoup de propriétaires ont essayé de nous faire payer plus, se servant de tous les moyens y compris du harcèlement. Je me suis beaucoup appuyée sur ma culture juridique, étant fille, petite-fille, nièce de juristes et traductrice juridique. Dans mon éducation familiale, je puisais de la force et de la certitude pour préserver nos droits, notre dignité, notre identité dans le sens le plus large de ce terme, notre niveau culturel et social, sans permettre que l'on soit rabaissés, découragés, abattus. En même temps je ne pouvais pas ne pas me demander comment font ces étrangers qui n'ont pas eu la chance d'avoir nos compétences et notre pugnacité. Pendant des années mes forces intellectuelles, mes connaissances et mes compétences étaient destinées à combattre ces comportements destructeurs. Je considère cela comme un des plus grand gâchis pour le pays dans lequel j'ai librement et en toute légalité choisi de vivre en respectant strictement ses lois.

Plus tard j'ai cherché à transformer ce gâchis en

quelque chose d'utile : j'ai postulé et j'ai été embauchée comme formatrice dans un organisme de formation pour adultes à Paris. Je travaillais avec des adultes dans le cadre de formations à visée linguistique et professionnelle en alphabétisation, FLE, illettrisme, TRE, orientation professionnelle, ... Mes stagiaires venaient de tous les continents, ils appartenaient à des milieux sociaux très différents. Ils avaient tous une chose en commun : trouver un logement digne pour eux et pour leurs enfants était essentiel. Je me souviens toujours de la jolie et tendre Catherine qui s'est retrouvée seule après la naissance de son premier enfant. D'origine étrangère, elle n'avait d'autre solution que de vivre pendant des mois dans la rue, confiant sa fille à ses parents. Heureusement de caractère fort et décidée à s'en sortir, elle a pu éviter tous les pièges de la rue et a réussi à trouver une formation « professionnalisante ». Je l'ai rencontrée dans mes cours de français dans le cadre d'un chantier d'Insertion. Afin de donner des outils à cette jeune maman ainsi qu'à tant d'autres comme elle, plus ou moins jeunes, je donnais à mes cours une dimension socioculturelle. J'expliquais les mots, les expressions toujours dans le cadre d'une situation réelle. Mes stagiaires m'apportaient beaucoup d'aide en partageant avec moi des situations de leur vie de tous les jours. Ayant moi-même vécu la difficulté de ne pas connaître la mentalité, la manière de penser, les codes de la société française, les règles selon lesquelles elle s'organise, je les aidais à travers la

langue à arriver à admettre tout d'abord que cette société soit différente de la leur, à apprendre à la connaître et à l'accepter afin de se faire accepter. J'ai toujours considéré, déjà à l'époque où j'étais professeur de français en Bulgarie, que la dimension socioculturelle d'une langue doit être enseignée dès les premières leçons et qu'elle fait partie intégrante de cet apprentissage. Elle est aussi importante que la grammaire pour comprendre et se faire comprendre. Avant de faire rencontrer à mes stagiaires des professionnels du logement, de partager avec eux mes expériences personnelles, celles de stagiaires que j'ai suivis auparavant, je tenais à les aider à s'approprier le vocabulaire nécessaire, toutes les expressions et mots utiles dont on se sert dans des situations réelles et vécues. Avec ce bagage linguistique et la connaissance, ils n'étaient plus perdus, savaient que l'échec fait partie de la réalité, mais que la persévérance permet de réussir. Il m'arrivait de contacter des psychologues, des travailleurs sociaux et souvent de m'appuyer sur mes connaissances personnelles pour débloquer une situation. De cette manière j'ai pu apprendre à mes stagiaires comment créer et faire partie d'un réseau. Plus tard beaucoup s'en sont servi pour chercher du travail.

Je me souviens d'Ahmed, ce père algérien s'étant retrouvé du jour au lendemain jeté à la rue par son frère avec ses trois enfants. Au bout de deux nuits passées dans le froid sur un banc dans le parc de la ville, ils ont été installés dans un hôtel. Ils y ont passé plusieurs mois. Toutes les semaines lors de mes cours Ahmed n'arrêtait de me poser la même question: pourquoi le service social paye cet argent fou pour une chambre d'hôtel au lieu de bloquer une partie seulement pour une caution et lui permettre de louer un appartement. Dans cet hôtel il ne pouvait même pas chauffer du lait pour les enfants. Sans pouvoir cuisiner ni se servir d'un frigo, la nourriture leur revenait beaucoup plus cher et ils sont entrés dans un cercle vicieux de dépenses veines et inutiles qui ne leur permettaient pas d'économiser pour se constituer une somme couvrant la caution. Plusieurs mois plus tard, grâce aux efforts d'Ahmed, à ses très bons résultats aux examens et au travail qu'il a eu, il a enfin pu obtenir un logement. En quelques mois la vie de toute la famille à changé : son épouse a repris ses cours de français, les enfants allaient à l'école et commençaient à avoir de très bons résultats. Un jour devant le centre de formation s'est arrêtée une jolie Espace verte. Quels étaient mon étonnement et ma joie en voyant descendre Ahmed

et toute sa famille. Sa femme est venue en premier m'embrasser et me remercier, comme elle l'avait fait avec mon collègue, d'avoir permis à son époux et à ses enfants, à elle-même de retrouver leur dignité. Elle ne parlait pas en termes de réussite matérielle mais bien de succès moral. Lorsque j'ai expliqué que nous n'avons fait que notre travail, cette femme m'a sagement dit que l'important pour eux était que nous l'avions fait avec notre cœur. C'était un très grand moment d'émotion et une leçon de dignité.

Je pourrais raconter tant d'autres histoires pareilles : émouvantes, déchirantes parfois, qui me faisaient hurler d'impuissance face à des règlements inutiles et souvent nocifs, des pratiques qui desservent les personnes en difficulté et leur créent une image de gaspilleurs dans la société alors qu'ils en sont les victimes. Je choisis plutôt de finir ce récit en parlant de mon petit fils de deux ans et demi. L'image qu'il me suggère avec l'innocence de l'enfance est une des meilleures preuves de l'importance pour chaque être humain d'avoir son propre logement, ce qui est un de nos droits essentiels à tous sans exception. Tous les jours nous rentrons ensemble de la crèche. Nous marchons tranquillement et je profite de ces moments exceptionnels pour lui montrer de nouveaux objets, lui apprendre de nouvelles notions en discutant et me servant de sa curiosité. Lorsque je lui ai montré il y a deux jours de cela un petit escargot sur le trottoir, mon petit m'a demandé : où est sa maison ? Il pose souvent cette question dernièrement que ce soit pour des personnes, des animaux ou des objets. Je ne prêtais pas une attention particulière à cela. Aujourd'hui en passant à l'endroit où nous avions rencontré l'escargot, le petit s'est baissé en le cherchant. Après il est venu vers moi me disant : « Il n'est pas là l'escargot. Est-ce qu'il a trouvé une maison? » J'ai répondu que c'est certain et qu'il prenait en ce moment son petit déjeuner chez lui. Mon petit fils a eu un de ses sourires radieux en me disant : « Il n'est plus dans la rue. Il est dans sa maison. Il va bien, l'escargot! » Et notre promenade s'est terminée dans la joie en parlant de l'escargot qui s'occupe de décorer sa nouvelle maison. Ce petit enfant de deux ans et demi comprenait avec son cœur l'importance pour chaque être d'avoir sa maison, son espace vital pour être heureux et tout simplement pour vivre. Et encore que si l'on vit sans toit on ne peut plus se sentir égal aux autres, on ne fait plus partie de la société et même celle-là devient l'ennemi? La suite est tristement connue par tous... Qu'est-ce qui nous manque à nous, adultes, pour comprendre cette simple vérité?



MIGRATIONS SOCIÉTÉ

La revue bimestrielle d'analyse et de débat sur les migrations en France et en Europe

Mai-Août 2013 - vol. 25 - n° 147-148 - 256 p.

SOMMAIRE

50MMAIKE	
ÉDITORIAL Cachez ces réfugiés que je ne saurais voir ! La messe serait-elle dite ?	Pedro Vianna
ARTICLES	
Les chemins de la mixité conjugale	Laura Odasso
L'armée comme vecteur de mobilité post-communiste et tremplin migratoire pour les Bulgares : le cas fondamental de la Légion étrangère L'infradroit des étrangers : le gouvernement par circulaires et la gestion administrative des mouvements migratoires en Italie	Stéphan Altasserre Iside Gjergji
•	
DOSSIER: Des jeunes comme les autres? Vécu de la jeunesse et du deve descendants de migrants (coordonné par Laure Moguérou et Emmanuelle :	
• Enquêter sur le vécu de la jeunesse et le devenir adulte des descendants de	•
migrants	Laure Moguérou
Racisme et discrimination : une affaire de famille	Mireille Eberhard Aude Rabaud
Quelles expériences de la discrimination à l'école ? Entre dénonciation du racisme discours médits autrilles.	Yaël Brinbaum Séverine Chauvel
et discours méritocratique	Élise Tenret
• Le rôle du quartier dans le vécu des jeunes : "Chicago", "Le Bronx", le ghetto et	Frédérick Douzet
autres métaphores	Jérémy Robine
Les allers-retours des enfants de l'immigration subsaharienne : « Les filles ou les garçons d'abord » ?	Amélie Grysole Cris Beauchemin
La place de l'espace de vie trans-atlantique dans les itinéraires des jeunes	Stéphanie Condon
d'origine antillaise ou guyanaise	Dolorès Pourette
L'aide au travail scolaire dans les familles immigrées de milieux populaires	Laure Moguérou
 Les jeunes Français issus de l'immigration sont-ils dépolitisés ? Genre, origine et autonomisation durant la période de jeunesse : les relations 	Antoine Jardin Laure Moguérou
entre parents et enfants dans les familles immigrées	Christelle Hamel Emmanuelle Santel
• La transition vers l'âge adulte : une période critique d'exposition aux discriminations	Maud Lesné
• Composer avec le racisme : postures stratégiques de jeunes adultes descendants	Marguerite Cogne
de migrants	Mireille Eberhard
Bibliographie sélective	Christine Pelloquin
NOTES DE LECTURE	
Citoyennetés profanes en Europe (coordonné par Alain Battegay, Marc Derycke, Jacques Roux et Marie-Thérèse Têtu)	Laura Odasso
Ouvriers malaré tout : enquête sur les ateliers de maintenance des trains de la Régie	
autonome des transports parisiens (de Martin Thibault)	François Brun
Le genre au cœur des migrations (sous la direction de Claire Cossée, Adelina Miranda, Nouria Ouali et Djaouida Séhili)	Isabelle Rigoni
DOCUMENTATION	Christine Pelloquin

Abonnements - diffusion : CIEMI : 46, rue de Montreuil - 75011 Paris

Tél.: 01 43 72 01 40 ou 01 43 72 49 34 / Fax: 01 43 72 06 42

E-mail: contact@ciemi.org / Siteweb: www.ciemi.org

France: 55 € Étranger: 65 € Soutien: 80 € Ce numéro: 16 €

ZOOM SUR L'ACTION DES ASSOCIATIONS

PARCOURS DE MIGRANTS, UN LONG CHEMIN VERS L'INTÉGRATION



Elodie Waterkeyn
Coordinatrice pédagogique
INFREP 77

Contexte

L'INFREP a développé un véritable savoir-faire dans la formation en français et tout particulièrement dans les formations linguistiques à destination des migrants. Les agences de Torcy et Melun (77) reçoivent des personnes d'origines différentes avec des objectifs d'insertion sociale ou professionnelle spécifiques à chacun. Ces deux sites ont été labellisés FLI (Français Langue d'Intégration) en 2012 et l'INFREP est mandataire sur le marché OFII 2013. Les formateurs INFREP 77, dans leurs démarches et méthodes de formation, s'appuient sur l'hétérogénéité des stagiaires, sur leurs motivations mais aussi leurs problématiques - linguistiques ou autres - afin de les faire progresser en français que ce soit sur le dispositif OFII, Avenir Jeunes ou encore Compétences clés.



Un atelier adapté

Depuis 2013, l'équipe pédagogique a décidé de mettre en place un atelier d'intégration le jeudi aprèsmidi. Cet atelier a pour but, comme son nom l'indique, d'aider le public migrant dans son intégration socioprofessionnelle en France. Ainsi, il est possible de travailler sur des écrits administratifs, de traiter de sujets de société ou encore de proposer des sorties pratiques dans des lieux administratifs ou commerciaux.

En découvrant l'appel à contributions de l'AEFTI pour le N°89 de sa revue Savoirs et Formation, l'équipe pédagogique a souhaité se mobiliser avec ses groupes pour y répondre. Le sujet de cet appel à contributions est en effet un des thèmes prioritaires abordés pendant l'atelier d'intégration car le public migrant est souvent en difficulté dans ses démarches de logement en France. C'est donc tout naturellement que nous avons proposé le projet intitulé « Parcours de migrants » à tous nos groupes de niveaux lors de l'atelier d'intégration. Vous trouverez à la suite de l'article la fiche pédagogique de ce projet que vous pouvez vous-même mettre en place dans votre structure.

S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 65 -

ZOOM SUR L'ACTION DES ASSOCIATIONS

La réalisation de ce projet a permis de recueillir des informations sur les conditions de vie, et plus précisément de logement de notre public, et de pouvoir retranscrire de fait leur réalité dans cet article.

Outre ce recueil d'informations nécessaire pour répondre à l'appel à contribution de l'AEFTI, le projet a fait naître de nouveaux désirs de la part de notre public mais aussi de la part de l'équipe pédagogique. Les stagiaires ont demandé à revivre l'expérience d'atelier en grand groupe car ils ont aimé rencontrer d'autres stagiaires avec un niveau linguistique différent du leur et ont apprécié d'échanger sur leurs expériences de vie qu'elles soient communes ou différentes. L'équipe pédagogique, quant à elle, a trouvé agréable la mise en place d'une pédagogie de projet le temps de l'atelier et l'échange entre rôle de formateur et celui de médiateur alors qu'au départ le projet leur semblait difficilement réalisable. Le résultat de ce projet est la réalisation d'un film avec toutes les vidéos des stagiaires. Ce dernier pourra être utilisé à l'avenir comme support par les formateurs.

Portraits et témoignages

A présent, voici trois des vingt portraits et témoignages réalisés lors de notre projet « Parcours de migrants ». Ceux-ci nous aideront à mieux saisir leurs expériences de vie notamment face à la question du logement en Seine-et-Marne.

Conventions de transcription

pauses: +, ++, +++ auto-interruption: / hétéro-interruption: // intonation montante:? allongements vocaliques

ou redoublement consonantique :, ::, ::: hésitations : euh ; avec allongements euh :

acquiescements : mm

inaudible : XXX

remarques de contextualisation : (rires) pour désigner les interactants : initiales du prénom (F : Fanny, M : Marine)

Sivakumar



37 ans Indien Marié 3 enfants Stagiaire OFII

S. oui j'ai des grosses problèmes quand j'ai rentré en France + pour trouver un appartment : euh comme j'ai pas une travail euh : stable ++ j'ai vivre : avec mon famille dans une appartment j'ai partagé une chambre avec euh mes copains après avec euh ma famille ensuite + euh : comme je suis j ne à cette époque quand je suis rentré en France j'ai inscrit euh à les jeunes + euh : j'habitais pendant : quatre ans chez les jeunes + euh après ma femme elle est enceinte j'ai faire la démarche pour euh trouver un appartment : je trouve c'est très cher pour trouver un appartment dans une privée + euh après j'ai fait la démarche : euh à la mairie de Torcy pour euh trouver un appartment HLM ou XXX toujours il faut attendre il faut réinscrire il faut faire la mise à niveau du dossier: euh le personnel de les jeunes m'a aidé beaucoup pour faire la démarche comment il faut faire comment il faut remplir le dossier : euh après il faut tous les deux il faut avoir un travail de CDI en plus le euh le le salare le salare il faut être trois fois plus le loyer + (fait non de la tête) euh heureusement euh mon ma femme euh tous les deux un CDI plus nous gagner 1500 quelque chose tous les deux j'ai du chance pour trouver un appartment à Torcy + je suis content/

Ce témoignage montre bien les étapes d'une recherche longue et difficile d'un premier logement lorsque le migrant n'a pas encore de travail. Sivakumar reconnaît qu'il a été aidé par son entourage à son arrivée en France puis par des professionnels de l'insertion lorsqu'il a été hébergé dans une structure semble-t-il. Il nous montre aussi combien les démarches administratives françaises sont répétitives et lourdes à supporter, surtout lorsque l'on vient d'arriver en France, et que - la langue constituant entre autres un obstacle - un accompagnement est nécessaire.

Abdel



23 ans
Franco-marocain
Célibataire
Sans enfants
Stagiaire Avenir Jeunes

A. j'habite à Garges-lès-Gonesse en fait j'habite juste là-bas mais j'ai pas l'adresse j'ai l'adresse : à Pontault//

M. d'accord +++ et : vous habitez dans un appartement ou c'est//

A. ouais j'habite dans un appart avec mon grand cousin ++ euh y travaille à l'aéroport + quatre jours il est ici euh genre il est avec moi : et trois jours il est chez sa femme et ses enfants avec son XXX/M. d'accord et euh : d'accord très bien ++ euh : ok est-ce que vous êtes allé à l'école dans votre pays ? A. ouais ::: j'étais déjà : ouais ch suis parti à l'école + j'ai un niveau de 9ème année chez nous 9ème année c'est 3ème année ch crois ici ou 4ème année ch sais

M. très bien//

pas ou 4^{ème} ouais/

A. ouais en 2003 j'ai été euh :: dans ch suis j'étais dans un collège ici à Chambéry fin c'est vers les XXX/M. d'accord//

A. voilà

M. et euh//

A. et j'ai quitté l'école trop tôt//

M. d'accord

A. à l'âge de 15 ans 14 ans//

M. d'accord +++ quel métier vous voulez faire après ? A. en fait euh j voulais faire un grutier + c'est dans I bâtiment/

M. d'accord/ A. voilà/

M. ok et euh : donc maintenant vous travaillez pas ? A. non en fait là j travaille pas ch suis en formation mais ch suis à la recherche de travail//

M. d'accord + et votre formation c'est pour euh://
A. pour apprendre plus de français mathématiques :
voilà// M. d'accord + très bien

Abdel est arrivé seul en France depuis environ trois mois au moment où il témoigne. Il confirme encore une fois le fait qu'il est difficile de se loger en arrivant en France et que bien souvent les migrants comptent sur leur entourage pour les aider. Nous avons appris que sa famille proche habite Pontault-Combault mais qu'il est pris en charge par son grand cousin à Garges-lès-Gonesse. Abdel cherche à ce jour du travail car c'est effectivement grâce à cela qu'il sait qu'il gagnera son indépendance. Pourtant, il avait le projet d'une formation pour devenir grutier mais il connaît l'urgence de sa situation.

Elena



30 ans Russe Mariée Sans enfants Stagiaire OFII

E. je suis arrivée avec mon mari ++ euh : je suis arrivée euh ++ 3 décembre 2012//

F. pourquoi tu es venue?

E. je suis arrivée en France par ce que je suis mariée/ F. mm

E. mon mari il est français et : il habite ici//

F. et tu habites où ?

E. j'habite : à XXX + c'est euh : c'est en Seine-et-Marne/

F. euh comment est ton logement?

E. euh +++ j'habite : dans une grande maison ++ avec un étage//

Ce second témoignage illustre une toute autre réalité d'installation en France pour certains migrants. En effet, après un mariage avec un conjoint souvent français installé en France, le conjoint étranger bénéficie déjà à son arrivée d'un logement.

Et le rôle des professionnels?

Horsmis le cas des conjoints de personnes installées en France, il est illusoire de penser que les migrants sont naturellement accompagnés dans leurs démarches de recherche de logement en arrivant en France. Ceux qui le sont, fréquentent souvent une structure de formation et s'adressent donc aux premiers interlocuteurs qu'ils trouvent en face d'eux. Ces interlocuteurs sont rarement des professionnels de l'insertion – qui, soit dit en passant, ne sont en général pas assez nombreux ou difficilement joignables - mais plutôt des formateurs qui tentent d'aider les migrants.



Marine et Marie deux formatrices sur le dispositif OFII à l'INFREP 77

A l'INFREP 77, les formateurs essayent d'accompagner leur public au quotidien mais désormais le référentiel FLI, notre outil de référence depuis notre labellisation en 2012, évalue cela comme faisant

ZOOM SUR L'ACTION DES ASSOCIATIONS

partie des compétences attendues du formateur. Ce texte signale que le formateur doit « connaître le public migrant et ses spécificités [...] connaître la problématique de l'accompagnement du migrant [...] travailler en relais avec les référents sociaux. »(p.29). Il est certain que ces responsabilités incombaient déjà aux formateurs mais les voici reconnues officiellement.

Il a donc fallu nous outiller car bien souvent les formateurs manquent de temps et de réponses rapides. Elodie ROVIRA, formatrice FLI à l'INFREP 77, se posait sans cesse la question : « Comment et où orienter les stagiaires dans leurs démarches socioprofessionnelles ? (points d'accueil, d'information etc.) » L'équipe pédagogique a donc consacré du temps au rassemblement des informations nécessaires à l'accompagnement et à l'orientation efficaces de notre public. Cela a commencé par la création d'un classeur « intégration sociale et professionnelle » avec par exemple le référencement des structures d'hébergement sur le département Seine-et-Marnais. Puis, nous avons poursuivi par la réalisation de fiches pédagogiques pour la mise en place de sorties dites pratiques comme la simulation d'un rendez-vous à la Mairie de Torcy pour retirer un dossier de logement social.

Outre la mise à disposition de supports d'accompagnement, l'équipe pédagogique de l'INFREP 77 compte organiser, dès septembre 2013, des réunions d'équipe où conseillers d'insertion pourront transmettre leur savoir en terme d'accompagnement à ceux qui en ont besoin. Enfin, l'INFREP 77 réfléchit à une coopération possible avec une assistante sociale qui pourrait réaliser des permanences dans nos locaux.



Gilbert Scotti

TOUR DES AEFTI

ACTION DE L'AEFTI DE PERPIGNAN AUPRÈS DES GENS DU VOYAGE









Le 03 mai 2011 AEFTI LR en partenariat avec la Communauté de Communes Sud-Roussillon, soutenues par la Fondation Abbé Pierre ont commencé l'action d'accompagnement des gens du voyage des Pyrénées-Orientales.

Rappel des objectifs

- Améliorer les conditions de vie des Gens du voyage
- 2. Faciliter l'intégration des Gens du voyage
- 3. Permettre le développement des aires sur les P.O

Les résultats attendus

- 1. Autonomie et intégration des Gens du voyage
- Respect de l'obligation légale d'accueil des communes
- 3. Meilleure cohabitation avec les riverains
- 4. Développement de la citoyenneté

La finalité de ce projet était de créer un dispositif d'accompagnement commun des gens du voyage de notre département.





Veronica Agache
Directrice de l'AEFTI 66
Responsable formation

L'action a été menée avec succès par le Médiateur social de notre structure, l'agent d'entretien de l'aire de St.Cyprien, la Directrice de l'association et le Président de l'AEFTI LR, le Président de la Communauté de Communes et ses équipes, les communes de Cabestany, Canet, Barcarès, Perpignan.

AEFTI LR a réussi a sensibiliser les pouvoirs publics à la problématique de mal logement et au manque d'accompagnement de ces personnes.

Notre référent projet au Conseil Général des Pyrénées- Orientales était Jean-Louis Chambon, Vice-Président de la PMCA de Perpignan. Nous l'avons rencontré à plusiers reprises afin de nous soutenir et appuyer notre demande d'ouverture de l'aire sédentaire de Barcarès l'été dernier qui ne fonctionnait pas jusqu'à cette période et les gens du voyage n'avaient pas accès ni à l'eau, ni à l'électricité.

- 68 - S&F n°89 - juillet août septembre 2013 - 69 -

TOUR DES AEFTI

LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR L'AEFTI LR SUR LES 5 AIRES SÉDENTAIRES DU DÉPT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

La sensibilisation des gens du voyage à la sécurité

Ces personnes arrivaient à plusiers familles sur les aires sédentaires déjà occupées et se connectaient à l'électricité sur le terrain où les enfants en bas âge jouaient. Un risque fort d'être éléctrocuté existait.M.Athiel Joan- notre médiateur social les a accompagné afin qu'ils puissent trouver une place et des conditions de vie décentes sur d'autres aires sédentaires.

Le groupe EDF/GDF a été invité à une réunion de concertation et a été informé du risque existant sur ces aires. Plusieurs agents d'EDF ont été mis à disposition de ces personnes afin de leur expliquer la méthode correcte de branchement éléctrique et les risques existants. L'action a été mise en place sur l'aire sédentaire de Cabestany, de Saint Cyprien et de Barcarès.



Rompre l'isolement des adolescents non-scolarisées

Sur l'aire de Saint Cyprien actuellement, il ya 13 adolescents non-scolarisés. Ils étaient 15 l'anné dernière. Notre structure travaille en partenariat avec le Casnav-l'Inspection Académique de Perpignan afin de scolariser tous les mineurs.

Néanmois, les enfants qui n'ont pas eu la possibilité

d'aller au centre de loisirs ou à l'école, ont bénéficié d'une aire de jeux mise en place par la Communauté de Communes sur l'aire sédentaire de Saint Cyprien et de Cabestany.

L'apprentissage de la langue française sur les aires sédentaires de Saint Cyprien et de Cabestany

Notre association a commencé mi-octobre dernier des cours de remise à niveau des gens du voyage. Ces personnes nous ont signalé le fait qu'on leur reproche de ne pas respecter le règlement intérieur affiché dans chaque aire d'habitat. Leur difficulté à savoir ce qui est stipulé dans le réglment intérieur des communes est due à la non-maitrise du français. Peu d'entre eux ont été scolarisé et simplement pour deux ou trois ans d'études. Notre formatrice, Sandrine Léon, spécialisé dans l'accompagnement des gens du voyage avec des problèmes d'illettrisme intervient 3 fois / semaine sur l'aire sédentaire de Saint Cyprien et 2 fois/semaine sur l'aire de Cabestany. Tous les publics ciblés sont des adultes. Les séances se passent de 14h à 16h.

La rencontre des gens du voyage avec les riverains

Depuis quelques années la CCSR connaissait des difficultés d'accompagnement des riverains et des gens du voyage des aires de grand passage. Beaucoup d'entre ces riverains montraient de la colère et de l'agression envers ces personnes.

Depuis l'été dernier notre médiateur social a réussi à rencontrer les deux parties et à leur expliquer comment vivre ensemble. Les actions de sensibilisation telles que ; l'échange avec les voisins/riverains, le respect de l'autre ont abouti à convaincre les deux parties à se respecter et à s'entendre.

Le 23 mars 2012 la PMCA - Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération a publié l'appel d'offre concernant le suivi des aires sédentaires et de grand passage des gens du voyage des Pyrénées Orientales.

Notre structure se positionne avec ses moyens et son expérience dans ce domaine.





Réussir le TCF pour l'accès à la nationalité française



CONSEILS et entraînements pour se préparer au test Des TESTS blancs intégraux Les CORRIGÉS complets La VIDÉO des épreuves et le CD AUDIO inclus























Papier ou numérique : Vous avez le choix !



Une revue, un site : au cœur de votre métier

Abonnez-vous sur WWW.FDLM.ORG





